

PREFECTURE

AR du 17 octobre 2018

006-210600888-20181011-21789_1-DE



Projet éducatif de territoire

Ville de Nice

2018-2021

Incluant le « Plan mercredi »

VILLE DE NICE
5, rue Hôtel de ville
06364 NICE CEDEX 4

#ILove
#NICE



VILLE DE NICE

PREFECTURE

AR du 17 octobre 2018

006-210600888-20181011-21789_1-DE

PREFECTURE

AR du 17 octobre 2018

006-210600888-20181011-21789_1-DE

Collectivité territoriale porteuse du projet :

POUR LA VILLE DE NICE,

Le Maire de Nice **Christian ESTROSI**,
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Président délégué de la Région Sud Provence-
Alpes-Côte d'Azur,

représenté par **Jean-Marc GIAUME**,
Adjoint au Maire de Nice délégué à l'Éducation,
à la Restauration scolaire, aux Activités périscolaires
et au Territoire Cœur du Paillon,
Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur.

DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE DE LA VILLE DE NICE

Madame **Céline CRISTINI**,
Directrice
celine.cristini@ville-nice.fr



Éducation



Jeunesse



Restauration scolaire



Sommaire

EDITORIAL	6
INTRODUCTION	7
1. UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS DE NICE	9
1.1. Un territoire rayonnant et attractif	9
1.2. Un territoire dynamique qui appelle une action éducative adaptée aux besoins de chacun	12
2. UNE AMBITION PARTAGÉE AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS	19
2.1. Favoriser la complémentarité des acteurs de l'éducation.	19
2.2. Des objectifs ambitieux au service de la réussite éducative	20
3. UNE ARTICULATION DES TEMPS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES TOURNÉE VERS L'ENFANT ET SA FAMILLE	21
3.1. Une organisation des temps de l'enfant articulée autour des temps scolaires	21
3.2. Des ressources amplement mobilisées au service d'un projet éducatif ambitieux	23
3.3. Une tarification adaptée	33
3.4. Un accompagnement des familles par la simplification de leurs démarches	34
4. LA VILLE DE NICE, PARTENAIRE ENGAGÉ DU TEMPS SCOLAIRE	35
4.1. Nissa XXI, un projet innovant au carrefour des différents temps de l'enfant	35
4.2. L'apprentissage de la citoyenneté et l'exercice actif du devoir de mémoire	38
4.3. La Ville de Nice investit la politique sportive à l'école.	42
4.4. Des parcours artistiques et culturels pour tous	47
4.5. Les actions en faveur de la sensibilisation au développement durable, à l'environnement et à la protection animale	50
4.6. L'enseignement scientifique : le pôle sciences.	53
4.7. La prévention à l'école : l'action de la Police municipale	53
4.8. Le numérique à l'école : un développement accompagné.	54
4.9. L'école au cœur des traditions festives	55



5. LES TEMPS PÉRISCOLAIRES DE L'ENFANT : UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC AU BÉNÉFICE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	57
5.1. L'accueil périscolaire du matin et du soir au sein des écoles	58
5.2. Le temps méridien (11h30-13h20) : une pause gustative faisant l'objet d'une attention particulière de la Ville de Nice	59
5.3. Le Plan mercredi de la Ville de Nice : un accueil de qualité, sur tout le territoire, pour les enfants de 3 à 11 ans	62
6. DES LOISIRS ACCESSIBLES POUR LES TEMPS EXTRASCOLAIRES	69
6.1. Les accueils proposés pendant les petites vacances scolaires	69
6.2. Les accueils de loisirs pendant les grandes vacances	70
6.3. Nissa XXI, des centres de loisirs d'application dédiés	71
7. LA POLITIQUE PUBLIQUE D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE : UNE COMPLÉMENTARITÉ ESSENTIELLE DE PROXIMITÉ	72
8. DURÉE, ÉVALUATION ET ÉVOLUTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE	74
8.1. Durée du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Nice	74
8.2. Articulation du Projet Educatif de Territoire avec les dispositifs existants	74
8.3. Instances de pilotage et évaluation	75
SYNTHÈSE	76



Dans sa célèbre Lettre aux instituteurs, adressée en 1883, Jules FERRY, alors Président du Conseil et Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, les invitait à « *redoubler d'efforts pour préparer à notre pays une génération de bons citoyens* ». Cette invitation est plus que jamais d'actualité et concerne aujourd'hui l'ensemble de la communauté éducative, parents, famille, collectivités et associations, aux côtés des enseignantes et des enseignants de l'école de la République.

Par ce nouveau Projet Éducatif de Territoire, dont se dote la Ville de Nice, ce sont bien toutes les forces vives qui sont appelées à se mobiliser pour offrir à tous les enfants de Nice un cadre favorable à leur épanouissement, à leurs apprentissages et à leur formation de citoyens libres et éclairés.

Aux côtés des services de l'État, avec notamment les professeurs des écoles de la Ville de Nice et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes, la Ville de Nice est plus que jamais au cœur des politiques éducatives.

En famille, tout d'abord, à l'école, ensuite, et par l'ensemble des activités proposées par la Ville de Nice et ses partenaires associatifs, l'enfant se construit en mêlant l'école des savoirs à l'école de la vie.

A ce titre, nous veillons à garantir la cohérence des différents temps de l'enfant, à assurer une complémentarité fertile avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès d'eux

afin de leur offrir un environnement éducatif, à la fois scolaire, périscolaire et extrascolaire, sécurisant, favorisant la confiance et le respect de chacun.

En complément de notre action concernant l'entretien et l'embellissement du patrimoine scolaire, nous avons mené à bien d'importantes opérations de restructuration d'écoles.

Nous contribuons à l'éveil au goût et à l'équilibre alimentaire de près de 24 000 enfants chaque jour grâce à un service de restauration scolaire que je crois exemplaire.

Nous participons à la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents par une offre périscolaire attractive et adaptée aux besoins de chacun.

Nous faisons découvrir de nouveaux horizons aux enfants par des parcours sportifs, culturels, citoyens et environnementaux innovants, en puisant dans la richesse de notre patrimoine naturel, humain et historique.

Notre Ville concourt activement à l'égalité des chances pour chaque enfant grâce à un riche réseau associatif et à un panel de loisirs correspondant à la diversité des aspirations de chacun.

L'éducation est le premier des devoirs de la Nation vis-à-vis des nouvelles générations.

Avec l'ensemble de ses partenaires, notre Ville est aux côtés des familles et du monde éducatif pour faire vivre notre belle devise de liberté, d'égalité et de fraternité.

Christian Estrosi

Maire de Nice

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Président délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



« **Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté** ».

Dans son article L111-1, le code de l'éducation dispose que « *L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation (...) contribue à l'égalité des chances. Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. (...) Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. (...) L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique* ».

Aussi, l'action volontariste de la Ville de Nice en matière éducative s'inscrit en pleine cohérence avec cette priorité et cette ambition nationales.

Au-delà de l'école et du temps scolaire, elle veille à faire de chaque temps une opportunité pour contribuer à favoriser l'émancipation des enfants.

C'est dans cet esprit qu'elle conduit, avec le concours de ses agents, en partenariat avec les familles de son territoire, en lien avec l'Éducation nationale et ses personnels, comme avec l'ensemble des services de l'Etat et la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes, les associations qui rythment la vie de la ville et de ses quartiers et les citoyens de Nice, une politique éducative résolue qui place l'enfant au cœur de ses préoccupations, dans le respect de son engagement comme « Ville Amie des Enfants » dont l'UNICEF est la garante.

Pour favoriser la réussite éducative et le bien-être de tous les enfants, qui constitue tout à la fois l'enjeu central et l'impérieux objectif qu'elle poursuit aux côtés de ses partenaires, la Ville de Nice souhaite se doter des outils adaptés permettant de mettre en

cohérence la diversité des interventions des différents acteurs des temps de l'enfant, qu'ils soient familiaux, publics ou associatifs.

Ainsi, la Ville de Nice, dans le prolongement de la délibération n°0.1 du Conseil municipal en date du 23 juin 2017, fixant l'organisation du temps scolaire, se dote d'un Projet Educatif de Territoire, bâti avec le concours des services de l'Etat (Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes, Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes-Maritimes) et de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes.

Ce document contractuel aborde la diversité des actions entreprises par chaque acteur, et notamment la Ville de Nice, en pleine complémentarité entre tous les temps éducatifs familiaux, scolaires, périscolaires et extrascolaires..

Ainsi, outre l'organisation de la semaine scolaire sur quatre journées, adoptée par la Ville de Nice dès la rentrée de septembre 2017 dans le respect du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et le concours de la Ville de Nice au bon déroulement des apprentissages scolaires relevant de la responsabilité des services de l'Éducation nationale, les temps périscolaires et extrascolaires des enfants sont abordés en présentant la diversité des actions engagées au service de l'égalité des chances des enfants et de la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents.

Cette offre trouve sa racine dans l'action reconnue de la municipalité en faveur de la complémentarité des temps éducatifs dans la richesse du territoire et de ses ressources dont l'entière mobilisation constitue une formidable opportunité pour offrir à chaque enfant un cadre favorable à son épanouissement.



Le présent Projet Educatif de Territoire permet de mobiliser la dynamique associative culturelle, sportive et citoyenne de Nice, d'envisager l'accueil de tous les enfants dans le respect du principe d'égalité et d'inclusion et de développer, plus encore, une offre de loisirs sur les temps péri et extrascolaires permettant à chacun d'exprimer librement ses aspirations.

Après avoir présenté les enjeux démographiques du territoire, le Projet Educatif de Territoire dresse la liste des objectifs stratégiques en matière éducative, sur la base du contexte éducatif local. Il aborde

ensuite l'articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, la diversité des services proposés aux enfants et aux familles sur chacun de ces différents temps et précise la portée du concours apporté par la Ville de Nice pendant les temps scolaires, en soutien des enseignants, au-delà de sa compétence première et originelle en matière de patrimoine et de bâti scolaire. Enfin, le Projet Educatif de Territoire précise les modalités de sa gouvernance, partenariale par essence, et de son articulation avec l'ensemble des dispositifs contractuels existants.

1. Un environnement favorable à la réussite éducative de tous les enfants de Nice

1.1. UN TERRITOIRE RAYONNANT ET ATTRACTIF

1.1.1. Le contexte géographique et démographique de la ville de Nice



Nice, 342 522 habitants, est la cinquième ville de France et le centre de la Métropole Nice Côte d'Azur, première Métropole créée, qui regroupe aujourd'hui 550 000 habitants, dont la population niçoise constitue les deux tiers. Nice représente 31,6% de la population du département des Alpes-Maritimes ¹.

La ville de Nice s'étend sur une superficie de 7 192 hectares. Les deux tiers de son territoire sont couverts par les

collines, le tiers restant est constitué par la plaine et 13 kilomètres de linéaire côtier. Près de 8% du territoire communal est protégé au titre des sites naturels et urbains inscrits et classés. Un tiers du territoire communal est couvert par le rayon de protection des monuments historiques.

La ville de Nice dispose d'une densité moyenne de 4 762,5 habitants au km².

Elle comptait, au 1^{er} janvier 2015,

166 741 ménages dont la taille moyenne est de 2,1 personnes par ménage à l'image de l'évolution nationale. Une personne sur cinq vit seule.

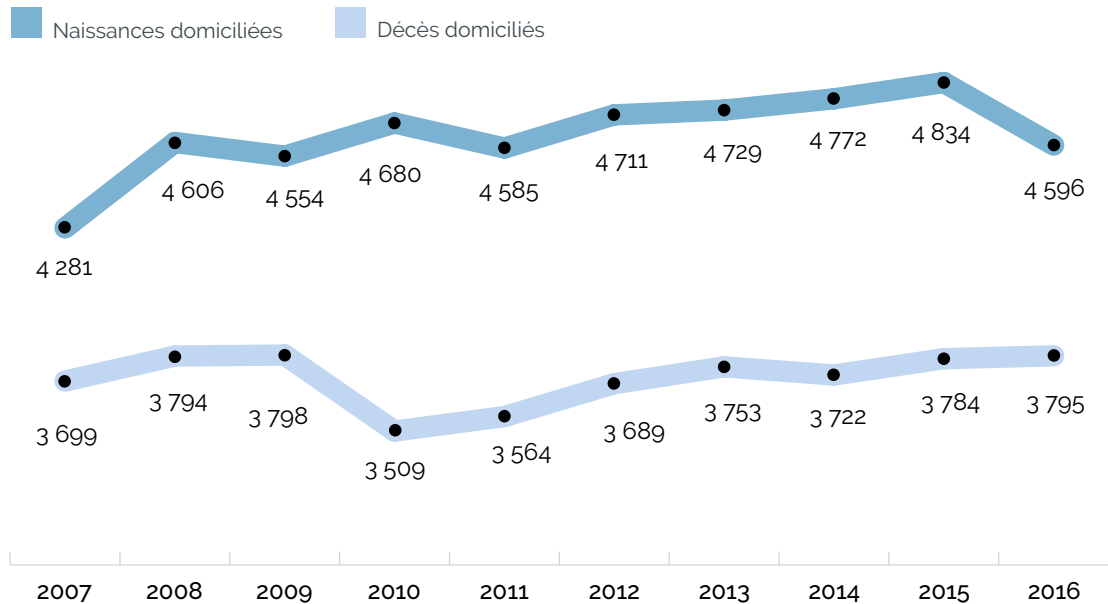
Après avoir connu une croissance exponentielle entre 1954 et 1975, la population de Nice s'est stabilisée tandis que celle du département des Alpes-Maritimes continue de croître.

Depuis les années 1970, l'urbanisation s'est étendue à l'ouest de Nice.

¹ Source : INSEE, données au 1^{er} janvier 2018

Note méthodologique : pour l'ensemble du Projet Educatif de Territoire, les données statistiques présentées sont issues des dernières données publiques disponibles.

Un solde naturel particulièrement dynamique



Source INSEE

Population municipale niçoise de 2012 à 2017

ANNÉES	POPULATION
2012	340 735
2013	343 304
2014	344 064
2015	343 629
2016	343 895
2017	342 522

Source INSEE

Avec une moyenne de

4 635

NAISSANCES PAR AN CES 10 DERNIÈRES ANNÉES,

Nice est la 3^{ème} ville de France, derrière Paris et Lyon, en termes de taux de natalité.

1.1.2. Une action publique de proximité

Pour l'administration de la commune et la conduite des politiques publiques, notamment en termes de proximité, 9 territoires ont été établis en avril 2014 dont les caractéristiques démographiques sont les suivantes :

	SUPERFICIE EN HECTARES	PART DU TERRITOIRE COMMUNAL (en %)	POPULATION INSEE	PART DE LA POPULATION COMMUNALE (en %)
TERRITOIRE 1 « Plaine du Var »	1 838	24,90%	23 645	6,90%
TERRITOIRE 2 « Coteaux et Collines Ouest »	1 663	22,60%	44 591	13,00%
TERRITOIRE 3 « Collines Niçoises »	1 259	17,10%	43 502	12,70%
TERRITOIRE 4 « Centre Ouest »	377	5,10%	45 542	13,30%
TERRITOIRE 5 « Centre Nord »	224	3,00%	46 057	13,50%
TERRITOIRE 6 « Centre Est et 3 Collines »	724	9,80%	41 971	12,20%
TERRITOIRE 7 « Rives du Paillon »	382	5,20%	22 465	6,50%
TERRITOIRE 8 « Cœur du Paillon »	239	3,20%	37 579	11,00%
TERRITOIRE 9 « Est Littoral »	664	9,00%	37 170	10,90%
TOTAL	7 370	100,00%	342 522	100,00%

Source INSEE

1.2. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE QUI APPELLE UNE ACTION EDUCATIVE ADAPTEE AUX BESOINS DE CHACUN

1.2.1. Une population jeune relativement stable

En 2015, en France, la proportion des 0-14 ans représentait 18,20% de la population contre 15,5% à Nice.

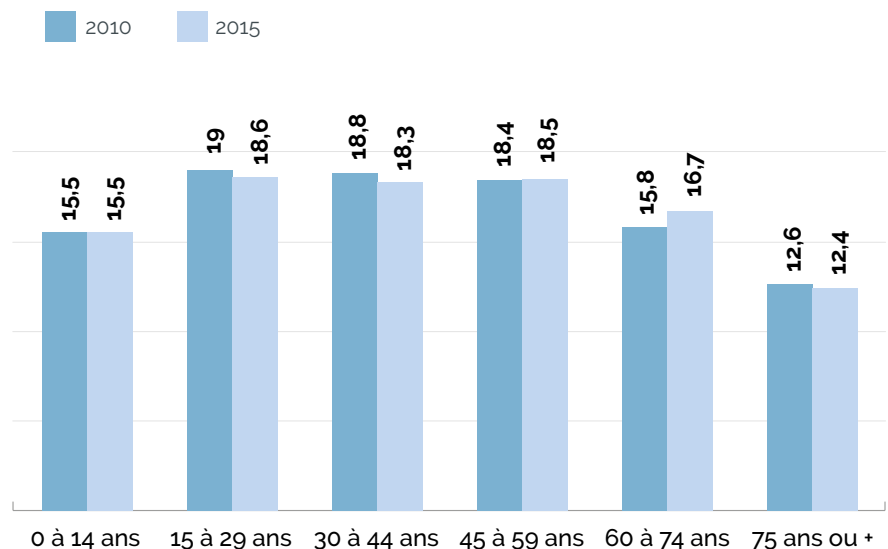
Population par grandes tranches d'âges

	NICE	%	FRANCE	%
ENSEMBLE	342 522	100	67 186 638	100
0 À 14 ANS	53 245	15,5	12 226 451	18,20
15 À 29 ANS	63 730	18,6	11 836 316	17,62
30 À 44 ANS	62 698	18,3	12 521 276	18,64
45 À 59 ANS	63 459	18,5	13 383 480	19,92
60 À 74 ANS	57 061	16,7	11 069 679	16,48
75 ANS OU PLUS	42 329	12,4	6 149 436	9,15

Source : Insee, RP2015

Depuis 2010, la part des plus jeunes dans la population communale reste stable, tandis que celles des 15-29 ans et des 30-44 ans subissent un retrait marginal. La part des 45-59 ans et celles de 60-74 ans croissent nettement.

Évolution de la population par grandes tranches d'âges entre 2010 et 2015

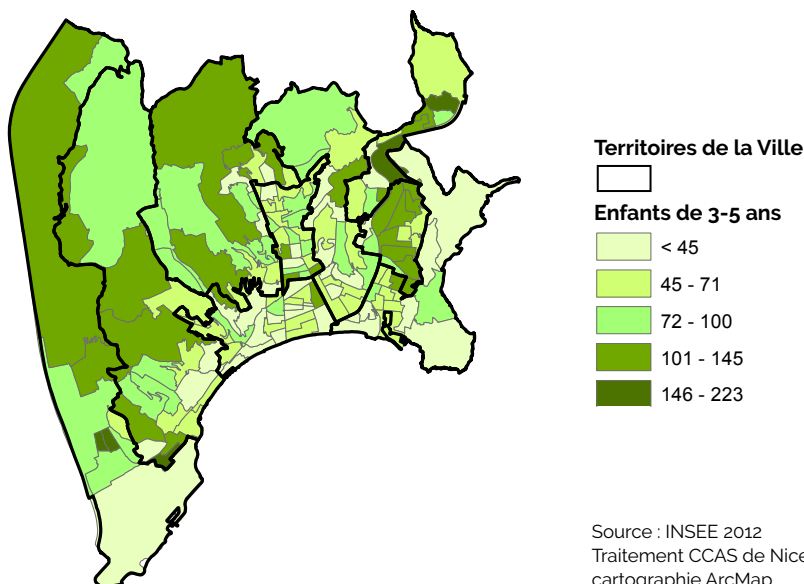


Source : Insee, RP2015

En 2015, le nombre d'enfants de la tranche d'âge 3-5 ans, correspondant à la scolarisation maternelle, est de 10 841², soit environ 3% de la population totale de Nice. Comme le souligne l'Analyse des besoins sociaux de Nice réalisée par le Centre communal d'action sociale de la Ville de Nice en 2015, le nombre d'enfants de cette tranche d'âge est très représenté sur l'axe « Ariane – Saint Roch » et sur la partie Ouest de la ville, au niveau de Saint Isidore Lingostière, Saint Antoine, Sainte Marguerite, Caucade, Arenas et Saint Augustin.

Le taux de scolarisation des enfants en âge d'entrer en maternelle de cette tranche d'âge s'établit à 71,4% contre 73,8% au niveau national.

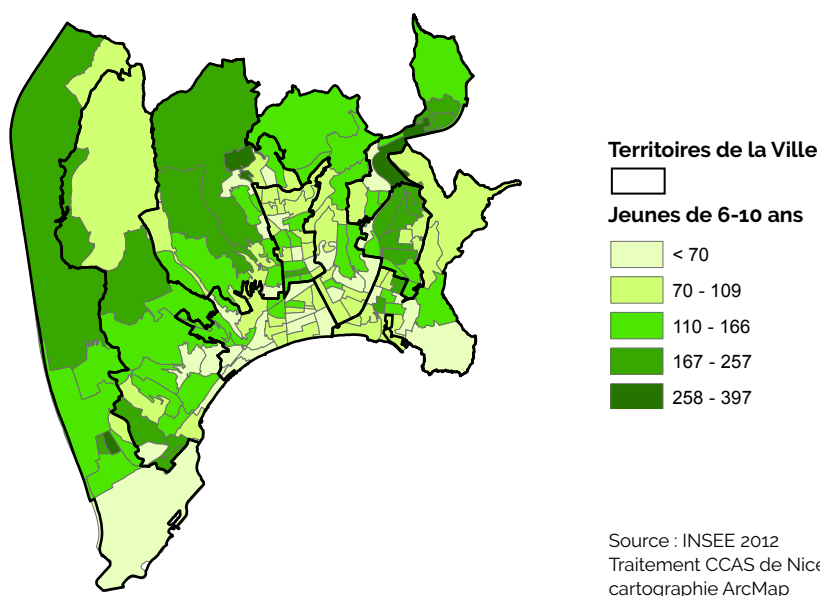
Les enfants âgés de 3 à 5 ans



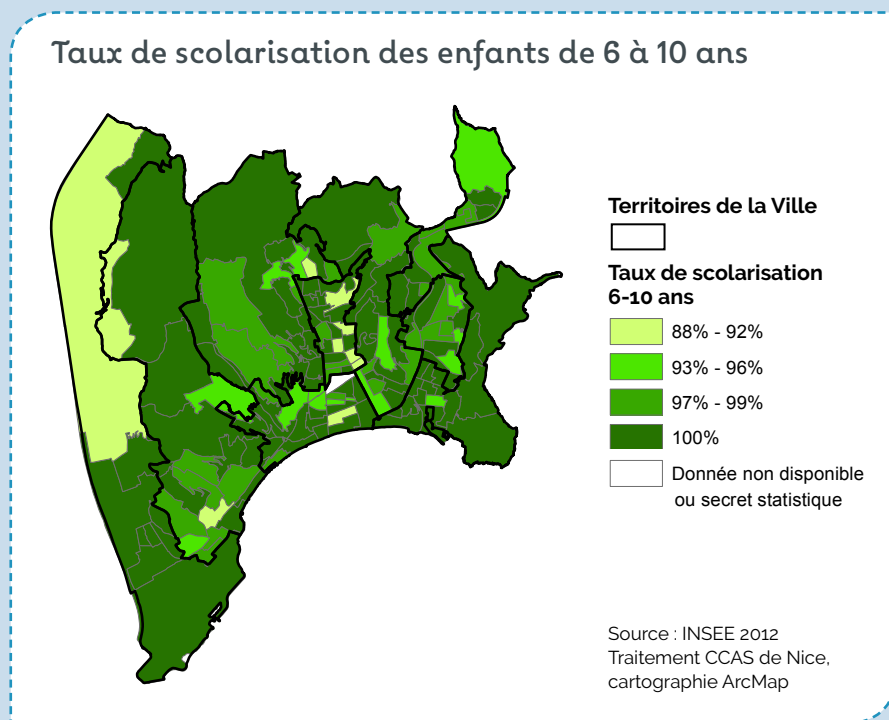
S'agissant des 6-10 ans, correspondant globalement à la population scolaire des écoles élémentaires, elle s'établit à 17 121 personnes, soit près de 5% de la population communale. Cette population est principalement concentrée sur l'axe « Ariane – Saint Roch » et, de manière plus localisée, au niveau du Ray (Las Planas La Vallière), Saint Augustin (Les Moulins, La Digue des Français).

La quasi-totalité des jeunes niçois de cette tranche d'âge est scolarisée, soit 97,9% d'entre eux, soit un niveau comparable au taux de scolarisation national, qui s'établit à 98,1%.

Les enfants âgés de 6 à 10 ans



² Source : INSEE 2012, Système d'information géographique de la politique de la ville sig.ville.gouv.fr



Scolarisation des enfants niçois selon l'âge et le sexe en 2015

	ENSEMBLE	POPULATION SCOLARISÉE	PART DE LA POPULATION SCOLARISÉE EN %		
			ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
2 À 5 ANS	14 347	10 241	71,4	70,6	72,2
6 À 10 ANS	17 527	17 164	97,9	97,8	98
11 À 14 ANS	13 574	13 335	98,2	98,1	98,3
15 À 17 ANS	10 637	10 114	95,1	94,2	95,9
18 À 24 ANS	32 297	19 943	61,8	58,6	64,8
25 À 29 ANS	20 797	2 792	13,4	13	13,8
30 ANS OU PLUS	225 546	3 189	1,4	1,4	1,4

Source : Insee, RP2015

1.2.2. Le profil contrasté des familles de Nice

A l'image des autres grandes métropoles et agglomérations, les familles monoparentales représentent une part des familles nettement plus importante par rapport à la moyenne nationale. Par ailleurs, la part des familles avec un seul enfant est supérieure à Nice par rapport à la

moyenne nationale. Ainsi, en 2012, sur la commune de Nice, 50% des familles avec enfants n'ont qu'un seul enfant (contre 43% au niveau national), 35% d'entre elles ont deux enfants (contre 39% au niveau national) et 15% ont trois enfants ou plus (contre 18% au niveau national).

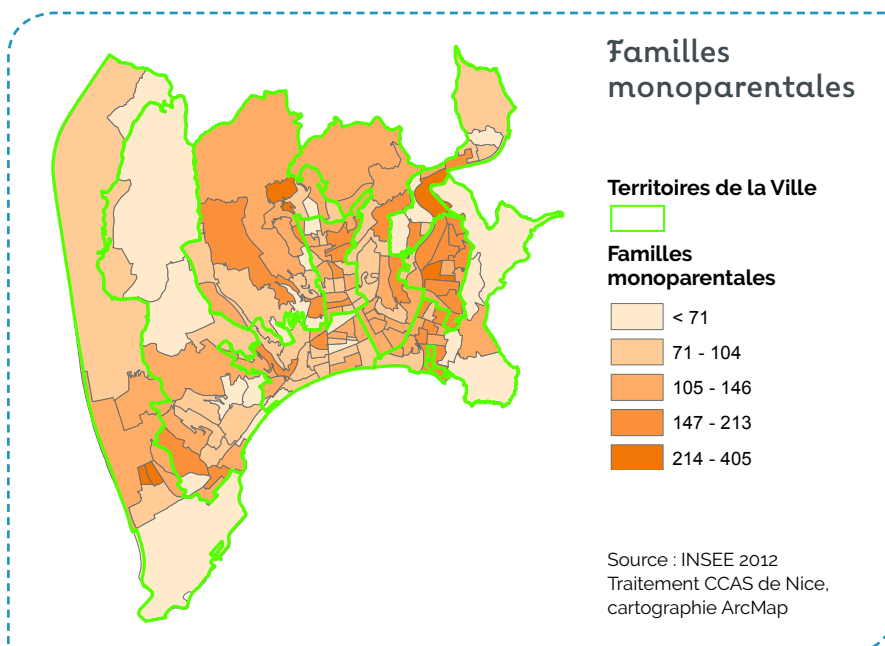
Cette spécificité, qui concerne toutes les villes-centre à l'échelon national, appelle une prise en compte de la Ville de Nice dans l'organisation de ses services publics et en particulier scolaires, périscolaires et extrascolaires pour répondre aux attentes des parents concernés.

Composition comparée des familles

	MÉNAGES AVEC FAMILLE À NICE		MÉNAGES AVEC FAMILLE À L'ÉCHELON NATIONAL	
	DONNÉES BRUTES	%	DONNÉES BRUTES	%
ENSEMBLE	87 712	100	18 162 424	100
COUPLES AVEC ENFANT(S)	33 042	37,7	7 646 453	42,1
FAMILLES MONOPARENTALES	18 044	20,6	2 830 892	15,6
dont hommes seuls avec enfant(s)	2 640	3	491 526	2,7
dont femmes seules avec enfant(s)	15 404	17,6	2 339 366	12,9
COUPLES SANS ENFANT	36 626	41,8	7 685 079	42,3

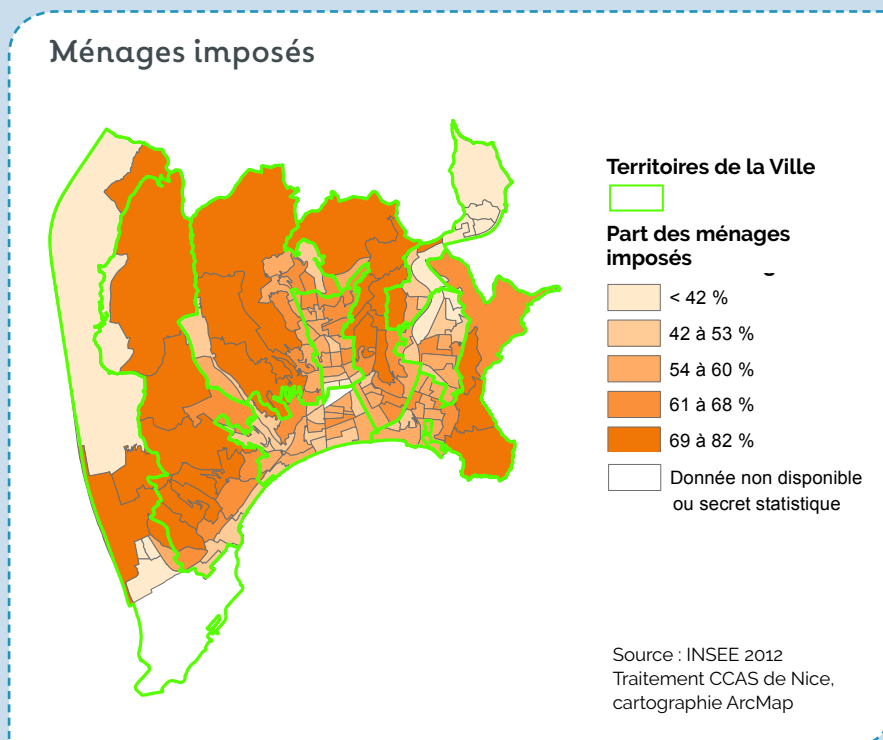
Source : Insee, RP2015

Les familles monoparentales se situent principalement au niveau de l'axe composé des grands quartiers « Roquebillière - Le Port » et, de manière plus sporadique, sur le grand quartier de Saint Maurice et les quartiers de Las Planas, de la Vallière, des Sagnes, des Moulins, de Saint-Pierre de Féric et de Caucade.



S'agissant des revenus des ménages, il existe de fortes disparités à l'échelle communale, révélant selon les territoires des besoins sociaux contrastés et des enjeux éducatifs également diversifiés.

61,4% des 171 329 ménages fiscaux nicois sont imposés. Ce chiffre, ainsi que le souligne l'Analyse des besoins sociaux précitée est légèrement inférieur aux moyennes nationale, régionale et départementale. Au regard des autres grandes villes de France de plus de 200 000 habitants, Nice se situe à la 5^{ème} place des ménages les moins imposés. Les grands quartiers de l'Ariane, Roquebillière, Saint Augustin et Saint Isidore Lingostière possèdent le taux le plus faible de ménages imposés.



Les ménages disposant des salaires les plus faibles sont majoritairement localisés sur les grands quartiers Saint Isidore Lingostière, Saint Augustin, Les Baumettes, Rue de France, Gambetta, Médecin, Vinaigrier, Roquebillière, Pasteur, Saint Roch et l'Ariane.

Sur ces bases, le Ministère de l'Éducation nationale a profondément refondu sa politique d'éducation prioritaire pour donner à l'école les moyens de faire réussir tous les élèves. La Ville de Nice est particulièrement attentive à la géographie des réseaux d'éducation prioritaire sur son territoire et mobilise d'importants moyens pour accompagner l'Etat dans sa volonté de réunir les meilleures conditions d'apprentissage

pour les élèves et un accompagnement renforcé tout au long de leur parcours scolaire.

Elle entend également, par ses politiques publiques, adapter son intervention aux besoins du territoire et de sa population dans un esprit d'égalité des chances. Son action est ainsi tournée vers la réussite de tous les enfants, quel que soit leur milieu social.

Les services périscolaires et extrascolaires de la Ville de Nice permettent d'offrir un cadre épanouissant à chaque enfant. Elle propose ainsi aux familles un véritable service public des temps périscolaires et extrascolaires favorisant la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

1.2.3. Une croissance marquée de la population concernée par le Projet Educatif de Territoire

Après une période de forte croissance, les effectifs scolaires publics, de 3 à 11 ans, concernés au premier titre par le présent Projet Educatif de Territoire sont être relativement stables à la rentrée de septembre 2018 avec 29 867 élèves, dont :

11 506

ÉLÈVES EN MATERNELLE;

18 329

ÉLÈVES EN ÉLÉMENTAIRE ;

32

EN ÉCOLE SPÉCIALISÉE.

Près de

30 000

ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES NIÇOISES

sont accueillis dans 154 établissements scolaires publics du 1^{er} degré.



GROUPES SCOLAIRES	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
Maternelles (enseignement public)	66
Elémentaires (enseignement public)	70
Primaires (enseignement public)	17
Ecole spécialisée	1
TOTAL	154

Source : Direction Éducation Jeunesse – Ville de Nice

Au titre du Plan mercredi et des loisirs extrascolaires, le Projet Educatif de Territoire concerne également 4 359 enfants supplémentaires, inscrits dans l'une des **16 écoles privées sous contrat** d'association avec la Ville de Nice.

Au total, ce sont **les enfants de 170 groupes scolaires différents** qui sont concernés par ce projet d'ensemble tourné vers la réussite éducative de tous.

Évolution de la population scolaire au cours des 5 dernières années

ANNÉES SCOLAIRES	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
MATERNELLE (PUBLIQUE)	11 335	11 329	11 422	11 492	11 593
ELÉMENTAIRE (PUBLIQUE)	17 323	17 749	17 881	18 008	18 034
MATERNELLE (PRIVÉ SOUS CONTRAT)	1 392	1 444	1 444	1 413	1 503
ELÉMENTAIRE (PRIVÉ SOUS CONTRAT)	2 514	2 582	2 614	2 677	2 856
TOTAL	32 564	33 104	33 361	33 590	33 986

Source : Direction Éducation Jeunesse – Ville de Nice

En cinq ans, la population scolaire globale (publique et privée) a augmenté de :

1 422
ENFANTS
soit **+ 4,37 %**.

Dans le détail, il faut noter une augmentation de 969 élèves dans le secteur public, soit + 3,38%, et de 453 élèves dans le secteur privé, soit + 11,9%. Ceci se traduit également au regard du nombre de classes ouvertes sur le territoire niçois.

Évolution du nombre de classes sur les 5 dernières années - Enseignement public

ANNÉES SCOLAIRES	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	DIFFÉRENTIEL 2013-2018
MATERNELLE	429	440	442	445	449	20
ELÉMENTAIRE	721	731	735	739	733	12
CLIS/ULIS	34	34	34	34	34	0
SPÉCIALISÉE	42	43	43	44	43	1
TOTAL	1 226	1 248	1 254	1 262	1 259	33

Source : Direction Éducation Jeunesse – Ville de Nice

En cinq ans, le nombre de classes a augmenté de :

33
soit **2,69%**.

Ces chiffres n'intègrent pas les dédoublements de classe en CP et CE1, en zone REP + et REP. En effet, **50 classes ont été dédoublées en CP et CE1 en REP et REP + au titre des rentrées scolaires 2017-2018 et 2018-2019.**

Évolution du nombre de classes sur les 5 dernières années - Enseignement privé sous contrat

ANNÉES SCOLAIRES	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	DIFFÉRENTIEL 2013-2018
MATERNELLE	51	54	55	55	54	3
ELÉMENTAIRE	105	107	108	109	109	4
TOTAL	156	161	163	164	163	7

Source : Direction Éducation Jeunesse – Ville de Nice

En cinq ans, le nombre de classes a augmenté de :

7
soit **4,48%**.

2. Une ambition partagée autour d'objectifs communs

2.1. FAVORISER LA COMPLEMENTARITE DES ACTEURS DE L'EDUCATION

La Ville de Nice est engagée de manière volontariste et de longue date dans le champ de l'éducation.

Aussi, dans un souci de cohérence et d'efficacité, la Ville de Nice a souhaité partager son ambition en faveur de la réussite éducative de tous les petits niçois avec l'ensemble des partenaires éducatifs, tant institutionnels qu'associatifs.

Pour ce faire, le Projet Educatif de Territoire constitue un cadre de référence formalisé permettant de mener une politique éducative cohérente et partagée, qui garantit la complémentarité des différents temps éducatifs.

S'appuyant sur le territoire, il permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs communs.

Bien plus qu'un programme d'actions, il est un processus dynamique qui donne du sens à l'ensemble du domaine éducatif jusqu'aux actions éducatives elles-mêmes.

Cette démarche oblige chaque acteur à repenser ses conceptions éducatives, à interroger les évidences, à partager les expériences, à s'enrichir de concepts théoriques et à trouver des références communes en mettant l'enfant au cœur du dispositif.

Le Projet Educatif de Territoire constitue aussi une nouvelle approche des questions éducatives dans leurs relations avec le tissu associatif, social, culturel et économique local. Il conduit, de fait, à repenser l'éducation dans son ensemble et non plus isolément les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

En effet, la réussite éducative d'un enfant se construit à travers différents espaces et temps éducatifs - celui de la famille, celui de l'école, celui des activités quotidiennes - durant lesquels il expérimente ses acquis scolaires, dé-

couvre de nouveaux horizons, développe de nouvelles aptitudes, accroît sa confiance, étend son autonomie et apprend à vivre avec les autres.

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PORTE SUR TOUS LES TEMPS DE VIE DE L'ENFANT EN RECHERCHANT UNE ARTICULATION FINE ENTRE CHACUN D'ENTRE EUX.

Il vise ainsi à favoriser une coopération éducative renforcée des acteurs de manière à créer une véritable communauté éducative dans le respect des missions et champs d'intervention de chacun, de manière conjointe et/ou complémentaire.

AINSI, UNE RÉFLEXION A ÉTÉ MENÉE AUTOUR DE CINQ ENJEUX ÉDUCATIFS :

- **le droit à l'éducation** pour chacun et pour tous ;
- **le développement d'activités pluridisciplinaires et variées** adaptées à l'enfant et à son âge en cohérence avec les ressources diversifiées du territoire ;
- **l'équité et la lutte contre toutes les discriminations** et les inégalités territoriales ;
- **une responsabilité partagée** entre les différents acteurs et respectueuse de la place des parents ;
- **la cohérence entre les différents temps de l'enfant** avec la recherche d'une complémentarité entre les projets pédagogiques et éducatifs des différents acteurs (familles, écoles, accueils de loisirs, associations, ...)

Cette démarche de coordination et de concertation doit permettre des interventions articulées autour de valeurs et de principes partagés, déclinés par des orientations spécifiques à chaque structure mais poursuivant des objectifs communs.

L'ensemble des partenaires éducatifs veillera ainsi à l'articulation et à la complémentarité des projets dans un esprit de continuité éducative et de coéducation.

Le travail d'équipe nécessaire à la cohérence éducative sera facilité par les temps de concertation et les échanges réciproques d'information.

LA VILLE DE NICE ENTEND DANS CETTE OPTIQUE APPORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE :

- à **l'accompagnement des périodes de transition** entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- **au développement des parcours éducatifs** transversaux et à l'articulation entre les projets développés ;
- à **la précision des responsabilités** de chacun selon les différents temps de vie de l'enfant dans le cadre de son accueil collectif.

2.2 . DES OBJECTIFS AMBITIEUX AU SERVICE DE LA REUSSITE EDUCATIVE

Si le contexte réglementaire en matière d'organisation des temps de l'enfant est apparu mouvant, la Ville de Nice entend garder le cap dans la poursuite d'objectifs stratégiques majeurs en matière éducative.

La liberté accordée aux communes en matière de rythmes éducatifs, dont l'organisation est appréciée localement au regard des aspirations et des opportunités du territoire, constitue une exigence pour s'engager dans une démarche d'atteinte d'objectifs ambitieux. Ainsi, la Ville de Nice entend, par son Projet Educatif de Territoire, poursuivre les objectifs suivants :

1 PROPOSER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'APPRENTISSAGE DES SAVOIRS, À L'ÉPANOUISSEMENT ET À L'ÉMANCIPATION DES ENFANTS DE NICE ;

2 CONTRIBUER, AVEC L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE, À LA FORMATION DE CITOYENS LIBRES ET ÉCLAIRÉS ET LA TRANSMISSION DES VALEURS RÉPUBLICAINES DE LIBERTÉ, D'ÉGALITÉ, DE FRATERNITÉ ET DE LAÏCITÉ ;

3 FAVORISER LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE DES PARENTS PAR L'ORGANISATION DE SERVICES CORRESPONDANT À LEURS BESOINS ;

4 OFFRIR AUX ENFANTS DE NICE LA POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES ET ENCADRÉES AU SERVICE DE LA DÉCOUVERTE DE NOUVEAUX HORIZONS DANS UN ESPRIT D'ÉGALITÉ DES CHANCES ;



5 MOBILISER LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DES RESSOURCES DU TERRITOIRE, QU'ELLES SOIENT HUMAINES, ASSOCIATIVES, PATRIMONIALES OU NATURELLES AU BÉNÉFICE DE L'ÉPANOUISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DES ENFANTS ;

6 PERMETTRE UN ACCUEIL ADAPTÉ DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE RESPECT DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION ;

7 GARANTIR UNE ARTICULATION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT AU BÉNÉFICE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ;

8 PERMETTRE UN ACCÈS DE TOUTS LES ENFANTS À UN SERVICE DE RESTAURATION ÉQUILIBRÉ ET DE QUALITÉ, QUI ÉVEILLE AU GOÛT, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA DIVERSITÉ DES TERROIRS ;

9 GARANTIR UN ACCUEIL ET DES LOISIRS DE QUALITÉ PAR LA MOBILISATION DE PERSONNELS FORMÉS ET QUALIFIÉS ;

10 FORMALISER UN CADRE DE DIALOGUE PARTENARIAL AVEC LES FAMILLES, L'ÉDUCATION NATIONALE, LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS, DANS UN ESPRIT DE COÉDUCATION.

3. Une articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires tournée vers l'enfant et sa famille

La Ville de Nice situe son action au cœur des temps de l'enfant. Aux côtés des familles, pivots de l'éducation, et dans un esprit de cohésion avec l'Éducation nationale, au service de la coéducation, elle intervient directement ou en soutien de ses nombreux partenaires pour favoriser l'articulation des différents temps vécu par chaque enfant en mobilisant des moyens importants au service de la réussite éducative.

3.1. UNE ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT ARTICULEE AUTOUR DES TEMPS SCOLAIRES

L'organisation de la semaine scolaire rythme la vie de l'enfant. Elle détermine l'articulation des services et accueils en temps périscolaires et extrascolaires.

3.1.1. L'organisation du temps scolaire et périscolaire

En cohérence avec le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et conformément à la délibération 0.1 du Conseil municipal du 23 juin 2017 relative au retour à la semaine scolaire de 4 jours, unanimement adoptée sur la base des aspirations des familles et des Conseils d'école, les temps scolaires et périscolaires dans les écoles publiques de la ville de Nice sont organisés comme suit :

SEMAINE SCOLAIRE	Accueil du matin	Temps de classe	Pause méridienne	Temps de classe	Accueil du soir (maternelles) Etudes (élémentaires)
LUNDI	7h30 à 8h20	8h30 à 11h30	11h30 à 13h20	13h30 à 16h30	16h30 à 18h
MARDI					
MERCREDI	Accueils loisirs 8h-18h30				
JEUDI	7h30 à 8h20	8h30 à 11h30	11h30 à 13h20	13h30 à 16h30	16h30 à 18h
VENDREDI					

Les temps de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 d'entrée en classe sont placés sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

LA VILLE DE NICE ASSURE DIRECTEMENT ET INTÉGRALEMENT LA GESTION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DES JOURS SCOLAIRES (MATIN, MIDI ET SOIR); CEUX-CI NE FONT PAS L'OBJET D'UNE DÉCLARATION AUPRÈS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE POUR LE MOMENT :

- Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, la Ville de Nice assume en gestion directe l'accueil du matin et du soir des élèves élémentaires, lors de la semaine scolaire, qui était auparavant déléguée à l'Office central de la coopération à l'école (OCCE). Cette reprise en gestion directe des activités périscolaires du matin et du soir a par ailleurs permis de garantir une meilleure orientation et coordination des activités périscolaires.
- Egalement, sur le temps méridien, la reprise en régime direct de la restauration scolaire en 2011 a permis de développer des actions cohérentes en continuité du temps scolaire, tout en améliorant notamment la qualité du service de restauration rendu aux enfants.



Les accueils de loisirs du mercredi qui font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, répondant aux exigences de la Charte qualité du « Plan mercredi », sont assurés conjointement par la Ville de Nice et des associations partenaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Les structures sont ouvertes de 8h00 à 18h30. Toutefois, certains sites maillés sur le territoire sont ouverts dès 7h30 pour répondre aux besoins de la population.

Les accueils de loisirs du mercredi s'inscrivent dans cette complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire mais également extrascolaire. Les animations proposées se veulent cohérentes avec les objectifs déclinés au sein du présent Projet Educatif de Territoire et qui sont détaillées dans le Plan mercredi de la collectivité.

3.1.2. L'organisation du temps extrascolaire

En complément des temps familiaux et des loisirs pratiqués dans les différentes structures municipales ou associatives, la Ville de Nice organise en régie et en partenariat avec son tissu associatif, un service d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires. Dans ce cadre, la Ville de Nice assure la complémentarité et la continuité éducative entre les temps périscolaires et extrascolaires.

Ces structures, ouvertes de 8h00 à 18h30, sont parfaitement maillées sur le territoire et peuvent accueillir entre 2 500 et 4 500 enfants en fonction des besoins de la population, selon les périodes. Trois accueils de loisirs, Von Derwies, Jean Macé et St Antoine, ont des horaires aménagés les mercredis et proposent un accueil de 7h30 à 18h00.

3.2. DES RESSOURCES AMPLEMENT MOBILISEES AU SERVICE D'UN PROJET EDUCATIF AMBITIEUX

La Ville de Nice mobilise des ressources et moyens importants pour l'accueil et l'accompagnement des enfants au sein de ses structures scolaires, dans le temps scolaire et périscolaire. Cet effort s'inscrit en cohérence avec l'ambition présentée dans le présent Projet.

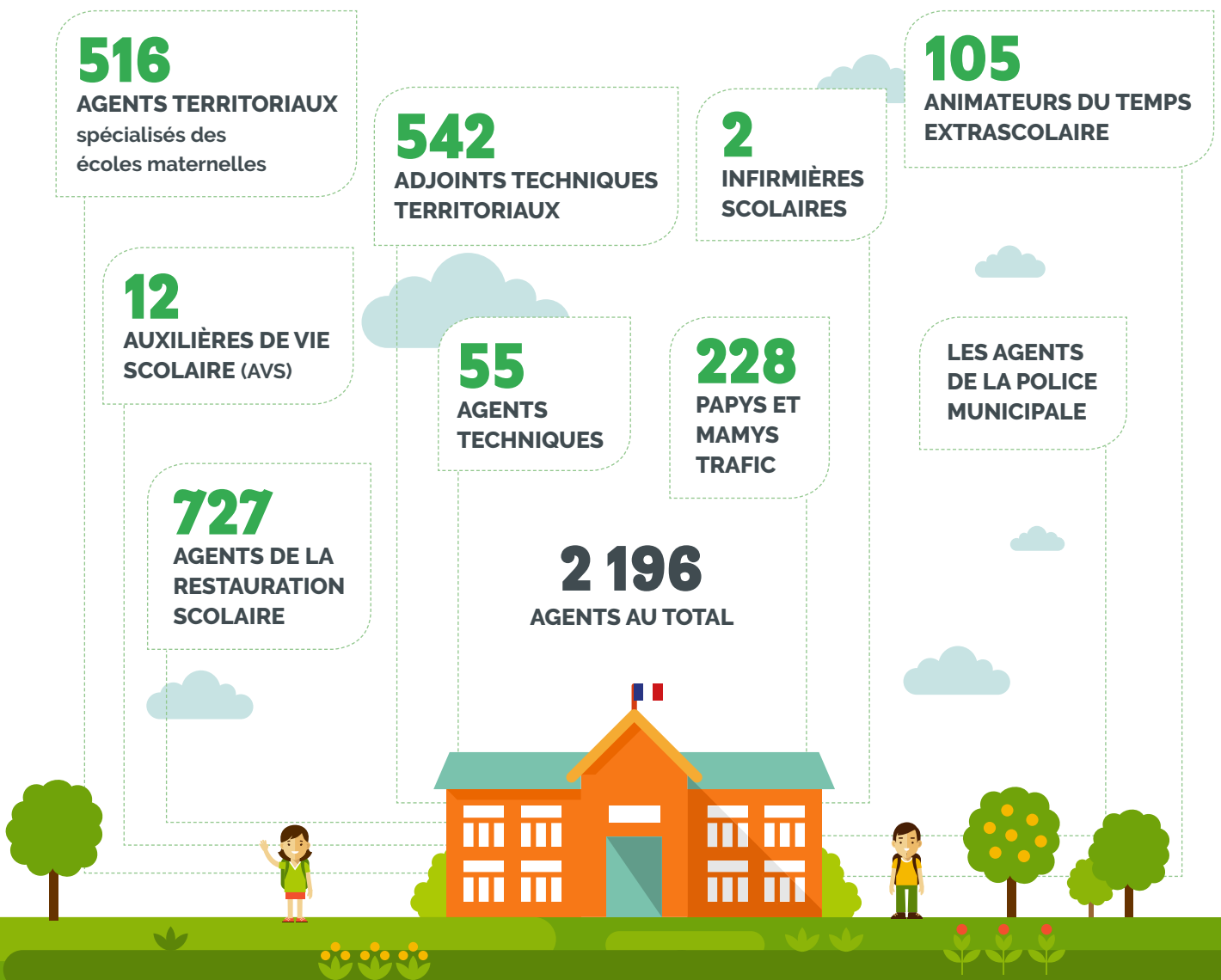
A l'image du Plan mercredi, faisant de cette journée un temps de relâche pour les enfants tenant compte de leur fatigue, la Ville de Nice accompagne les évolutions réglementaires nationales tournées vers l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants et faisant confiance aux territoires pour les mettre en œuvre de manière adaptée.

3.2.1. Un personnel dévoué pour les enfants

A. Un personnel mobilisé

Tout au long de la journée scolaire, de la semaine et même de l'année, différents personnels, relevant de la Ville de Nice, de l'Éducation nationale et du tissu associatif local interviennent au bénéfice des enfants de la ville.

S'agissant du personnel communal mobilisé, la Ville de Nice accompagne ses enfants avec :





516 AGENTS TERRITORIAUX spécialisés des écoles maternelles

(ATSEM ou ATT fonction ATSEM) disposant d'une formation CAP Petite enfance et **12 auxiliaires de vie scolaire (AVS)**. Les ATSEM réalisent également une partie de leur temps de travail au sein des accueils de loisirs municipaux, assurant une politique d'animation aux côtés des animateurs. Cette organisation permet un lien étroit entre les temps scolaires et de péri et extra scolaires ;

542 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

qui garantissent un cadre d'apprentissage et de loisirs sain et entretenu au cœur des écoles et des centres de loisirs et permettent l'organisation des temps de restauration ;

2 INFIRMIÈRES SCOLAIRES

qui se consacrent à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour les enfants mangeant à la cantine ;

105 ANIMATEURS DU TEMPS EXTRASCOLAIRE

de la Ville de Nice. Ces animateurs sont recrutés avec le diplôme BAFA ou du BAPAAT. La Ville accueille également des personnels en cours de formation. Ils sont encadrés par **34 directeurs de centre**, et **7 coordinateurs**, tous diplômés BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport), DEJEPS (Diplôme d'Etat Jeunesse, Éducation Populaire et Sport), Brevet d'Etat Educateur sportif ;



727 AGENTS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE,

dont 76 agents pour la cuisine centrale, 16 personnels administratifs et 604 économistes, préparatrices de

cuisines ou agents de restauration œuvrent à la réalisation des repas à la cuisine centrale, à leur préparation au sein des offices et à accompagner les enfants à la découverte de la diversité alimentaire ;

LES 55 AGENTS TECHNIQUES

des Ateliers scolaires qui ont pour mission d'effectuer les travaux du quotidien des bâtiments scolaires, de gérer le mobilier scolaire, les jeux de cours, l'installation des drapeaux et devises et la confection des clés des bâtiments et leur attribution ;

228 PAPYS ET MAMYS TRAFIC

dont l'intervention quotidienne est destinée à faciliter la traversée des



passages piétons en toute sécurité, en veillant ainsi sur les écoliers aux heures d'entrées et de sorties ;

LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE,

qui œuvrent au quotidien, à la sécurité des établissements scolaires, à la fois en leur sein, au travers de patrouilles dynamiques, mais également au sein du centre de supervision urbain.

En complément de leur mission principale d'enseignement, et sous réserve d'autorisation de cumul de leur autorité hiérarchique, les enseignants peuvent participer sur la base du volontariat, à la fois à l'accueil du matin pour les enfants des écoles élémentaires et aux études pour les élémentaires sur le temps de 16h30-18h.

Le tissu associatif lié à la Ville de Nice par le Contrat Enfance Jeunesse et les Conventions d'objectifs Sports et Culture intervient en complémentarité des actions organisées par les services municipaux. 18 associations différentes, enracinées sur le territoire niçois et assurant un maillage fin, interviennent dans ce cadre.

Enfin, des intervenants extérieurs sont appelés à intervenir pour des animations spécifiques (sportifs de haut niveau, Police municipale, intervenants culturels, etc.). La richesse et la diversité du territoire niçois permet, à ce titre, de mobiliser des hommes et des femmes aux profils exemplaires dans un esprit de transmission, d'échange et de découverte.

L'ensemble des intervenants en temps périscolaire fait l'objet préalablement d'une recherche de casier judiciaire n°2.

Concernant les intervenants extérieurs réguliers, ils doivent être mentionnés dans la fiche complémentaire de la déclaration DDSC afin de s'assurer de leur honorabilité (B2 et FIJAIS).

B. Une politique de formation active du personnel au contact des enfants

Afin d'assurer au mieux ses missions, la Ville de Nice a initié une politique de formation active à destination de son personnel en contact avec les enfants au sein des écoles. Sont concernés les agents intervenant sur les temps péri et extrascolaires, ATT et ATSEM, agents d'animation et animateurs.

Le programme de cette politique novatrice a été élaboré de façon à confronter les agents à des mises en situation en adéquation avec des problématiques rencontrées au quotidien, permettant ainsi de mieux les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions au sein de l'école de la République. Les agents d'animation et animateurs sont également incités à suivre les formations proposées par le CNFPT dans les domaines d'animation socio-culturelle et sportive.

FORMATION « OSE » ADAPTÉE AUX ENFANTS (OBJECTIF SECOURIR ENSEMBLE)

Les agents travaillant dans les écoles, ATSEM et ATT, ont bénéficié d'une formation sur la thématique du secours leur permettant ainsi de réaliser les premiers gestes en cas d'incident.

Depuis octobre 2017, 908 agents ont déjà suivi ce module de formation : l'objectif est que la totalité des agents du Service Éducation profite de cette action d'envergure.

Ce dispositif a été étendu au personnel du Service Jeunesse travaillant dans les accueils de loisirs (117 agents formés).

Par ailleurs, cette première formation sera complétée par un second module, sur le même objet. Ce dernier sera lancé durant l'année scolaire 2018-2019 et visera le même public.



FORMATION « SENSIBILISATION ET CONDUITES À TENIR DANS LE CADRE DE RISQUES MAJEURS »

Sous l'égide de la Direction des Risques majeurs de la Ville de Nice, une formation intitulée « sensibilisation des conduites à tenir en cas de risques majeurs » a été mise en place. Cette dernière vise à garantir que le personnel municipal, relais sur les écoles, puisse accompagner au mieux les écoliers en cas de survenance de ces problématiques.

Quatre sessions se sont tenues en 2018. 588 agents ont ainsi pu suivre cette formation. L'objectif est que la totalité des agents du Service Éducation bénéficie de ce dispositif.

FORMATION « CULTURE TERRITORIALE ET POSITIONNEMENT DE L'AGENT DANS LA COLLECTIVITÉ ET AU SEIN DE L'ÉCOLE »

Dans le cadre d'un partenariat unique entre la Ville de Nice et l'Éducation nationale, il est proposé, depuis novembre 2016, une formation destinée aux agents préparant le concours d'ATSEM, ainsi qu'aux ATSEM déjà en poste qui le souhaitent, par groupe de 15 à 20 agents, co-animée avec un représentant de l'Éducation nationale.

Cette action vise à intégrer les savoirs suivants :

- compétences respectives de l'Éducation nationale et de la commune au sein des écoles ;
- savoirs et comportements ;
- spécificités de l'agent territorial ;
- positionnement de l'agent territorial au sein de l'école de la République ;
- attendus de l'école maternelle ;
- développement des notions de laïcité et de lutte contre la discrimination.

Entre novembre 2017 et juin 2018, 142 agents ont déjà suivi cette formation lors de neuf sessions. L'objectif est que la totalité des agents ATSEM du service Éducation dispose de cette sensibilisation.

FORMATION PSC – PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Le personnel municipal du Service Jeunesse intervenant sur les centres de loisirs sera totalement formé sur cette thématique PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1), l'objectif est de sensibiliser 30 agents dès l'année 2018. Cette formation se poursuivra en 2019.

FORMATION « LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS »

Dans la même perspective, la Ville de Nice a déployé une sensibilisation aux valeurs de la République et de l'école républicaine, ainsi qu'à la lutte contre toutes discriminations.

Depuis avril 2018, sept sessions de demi-journées, ont permis à 627 agents du Service Éducation (ATT et ATSEM) ainsi qu'à 114 animateurs et agents d'animation du Service Jeunesse, de bénéficier de cette formation,.

L'objectif est que la totalité des agents du Service Éducation bénéficie de cette formation. Cette action sera ainsi poursuivie en 2018-2019.

3.2.2. Des établissements scolaires qui font l'objet d'une attention quotidienne et d'investissements majeurs

Dans le cadre de la compétence originelle de la commune en matière d'accompagnement matériel du service public d'éducation du premier degré, avec l'entretien et la rénovation des écoles, la Ville de Nice investit et entretient 154 écoles publiques regroupés sur 84 groupes scolaires.

Ces locaux scolaires sont également mobilisés, par une occupation concertée avec les acteurs de l'Éducation nationale, pour le temps périscolaire et extrascolaire. Il s'agit principalement des préaux, des cours d'école, des salles d'arts plastiques, des salles polyvalentes, des BCD, des salles informatiques (espace numérique) et des gymnases.

Au-delà des locaux strictement scolaires les locaux des centres d'animations, des institutions sportives (piscines, gymnases), des institutions culturelles (bibliothèques, mu-

sées), de l'environnement (Maison de l'environnement), sont également mobilisés au profit des scolaires, de leur épanouissement et de leur développement.

Enfin, des locaux sont spécifiquement dédiés aux accueils loisirs : Saint-Isidore, le Vallon des Fleurs Maternel Saint Exupéry, le Vallon des Fleurs élémentaire Henri Dunant, le Centre Impératrice Eugénie et le Centre de loisirs Terra Amata.

Au total, depuis 2008,

97 M€

ONT ÉTÉ INVESTIS DANS LES ÉCOLES

et **3 millions d'euros** sont investis chaque année en moyenne pour l'entretien de ces bâtiments.

A. Des opérations d'envergure

Derrière ce niveau d'investissement massif, ce sont des créations d'écoles et des restructurations lourdes qui ont été conduites avec de très nombreuses concrétisations. Ainsi, la Ville de Nice a créé ou restructuré profondément 4 écoles en 8 ans :

NICE FLORE

(2011, investissement de 9,2 M€) : reconstruction totale de la maternelle (13 classes à la rentrée 2018) et extension des 2 élémentaires (17 classes en tout) avec la création d'une unité de restauration avec self et d'un gymnase pour le groupe scolaire ainsi que la requalification des façades ;

L'ÉCOLE AIMÉ CÉSAIRE

(2011 ; investissement de 8,7 M€) : école primaire qui accueille aujourd'hui 5 classes de maternelles et 8 classes élémentaires (dont 2 dédoublées) avec une population scolaire de 268 élèves ;



ECOLE SAINT ISIDORE MATERNELLE

(2017 ; investissement de 7,9 M€): école maternelle qui accueille aujourd'hui 6 classes avec une population scolaire de 151 élèves. Cette école permettra d'accueillir les enfants des quartiers de l'éco-vallée en cours de développement.

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National de la plaine du Var, la municipalité a choisi de faire de ce projet un bâtiment exemplaire en termes de qualité environnementale et de développement durable. L'ambition a été de réaliser un Bâtiment à « Energie Positive », produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme. La mise en place de panneaux photovoltaïques et panneaux solaires complète l'installation : elle permet la production d'électricité et d'eau chaude. Par ailleurs une attention particulière a été portée sur ce projet afin de créer un environnement de qualité pour les enfants. La qualité d'usage, de vie, la qualité sanitaire des espaces, le confort dans toutes ses composantes (confort thermique, acoustique et visuelle) ont été privilégiés. Cet investissement de 7,9 M€ est inclus dans une opération de près de 17 M€ comprenant la création de la crèche des Coquelicots et d'un accueil de loisirs dédié ;

**ECOLE CORNICHE FLEURIE**

(2017-2019 ; investissement de 5,75 M€) : école maternelle qui accueille aujourd'hui 7 classes et école élémentaire qui en accueille 11, avec une population scolaire de 434 élèves. En avril 2017, des travaux de rénovation importants ont débuté sur le groupe scolaire Corniche Fleurie, qui est composé de 3 corps de bâtiments. L'action principale est de sécuriser le bâtiment, en structure de type Pailleron. Au-delà de cette mise en sécurité du bâtiment central, les travaux portent également sur la mise en accessibilité du groupe scolaire, la création d'un self service et d'une salle polyvalente, le remplacement des huisseries, la rénovation de façade et l'adaptation du nombre de classes aux besoins d'avenir.

B. Des rénovations très importantes d'écoles et un souci d'entretien constant

Chaque année, la Ville de Nice procède également à des rénovations structurelles d'écoles afin d'en améliorer leur accessibilité, de répondre aux évolutions démographiques et de moderniser le parc scolaire.

Ainsi, la Ville de Nice engage chaque année des travaux d'entretien, de rénovation, d'étanchéité, d'accessibilité, d'aménagements de réfectoires, de classes, et autres locaux, sur l'ensemble de son parc scolaire, à l'exemple des récentes opérations sur les écoles Ronchèse, Nikaïa ou Capelina.

Un plan peinture pour les écoles a été initié par la création d'une équipe peinture au sein du Service des Ateliers scolaires dans le cadre d'une politique de rénovation et de maintien du patrimoine des 154 écoles de la Ville de Nice. Cette action est très suivie afin de permettre de donner des espaces de vie de qualité aux enfants et enseignants.

C. Les travaux de sécurité dans les écoles

Depuis 2016,

+ de 10 M€

ONT ÉGALEMENT ÉTÉ INVESTIS

dans la sécurisation des bâtiments scolaires.

Cet investissement au niveau de la sécurité est complété par la mise en place de patrouilles dynamiques de Policiers municipaux assurant une veille sécuritaire de l'ensemble du parc scolaire, notamment aux heures d'entrée et de sorties.



Alarme anti-intrusion – Bouton d'alerte dans toutes les écoles

D. La restauration scolaire reste au cœur des préoccupations patrimoniales

La restauration scolaire est au cœur des préoccupations de la Ville de Nice dans le cadre des investissements réalisés dans les écoles. Au-delà du projet phare de construction de la nouvelle cuisine centrale, la Ville de Nice a réalisé des améliorations constantes et des transformations en self des sites de restauration scolaire afin d'accueillir toujours davantage de convives, dans un environnement de qualité :

TERRA AMATA

(2008 ; investissement de 0,3M€)

: mise en conformité de l'office et création d'un self-service ;

BISCHOFFSHEIM

(2009 ; investissement de 0,310M€) :

création d'un self et d'un réfectoire pour les élémentaires des deux écoles pour 348 convives ;

CHALET DES ROSES

(2011 ; investissement de 1,1M€) :

création d'un self et réfectoire pour le groupe pour 380 convives et rénovation de locaux adjacents ;

LE PORT

(2014-2015 investissement de 1,67M€) :

création d'un self au rez-de-chaussée et d'un réfectoire pour la maternelle pour 388 convives et restructuration globale du rez-de-chaussée, redistribution des locaux aux étages, mise en accessibilité du bâtiment, et réfection de la cour ;

SAINT PHILIPPE

(2016 ; investissement de 0,4M€) :

rénovation complète des réfectoires et de l'office pour 547 convives, mise en accessibilité de l'école ;

CIMIEZ ESSLING

(2017 ; investissement de 1,2M€) :

création d'un self au rez-de-chaussée et réfectoire pour le groupe scolaire pour 308 convives.

CORNICHE FLEURIE

(2018 ; investissement 5,9 M€) :

mise en conformité incendie et sur la réhabilitation des locaux du bâtiment central avec des travaux annexes de mise en conformité et d'accessibilité du groupe scolaire, et le ravalement de toutes les façades.



3.2.3. Un accompagnement actif des politiques éducatives tournées vers la réussite scolaire

L'action de la Ville de Nice s'inscrit en écho avec la volonté de bâtir une école de la confiance. A ce titre, outre la faculté de décider localement de l'organisation des temps scolaires, elle s'est pleinement saisie des actions innovantes mises en place à l'échelle nationale avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 des réseaux d'éducation prioritaire et de la priorité accordée à la scolarisation en maternelle.

A. La mise en œuvre locale du dispositif de dédoublement des classes

Dans le cadre de la mise en place de la réforme « 100% réussite en CP », une nouvelle mesure a été prise par le Gouvernement au travers du dédoublement des classes de CP dans les écoles REP + dès la rentrée scolaire 2017 et la poursuite de ce dispositif en 2018 et 2019 pour les classes de CP et de CE1 des REP et REP+.

Au total, 17 écoles niçoises élémentaires sont concernées par ce dispositif, situées pour 15 d'entre elles en zone REP+, et 2 en REP.

La Ville de Nice a mis en œuvre le dispositif de dédoublement des classes CP en REP+ pendant l'été 2017 pour la rentrée scolaire 2017. Ce sont 30 classes de 12 élèves maximum qui ont été créées pendant l'été 2017.

Ces nouvelles classes ont été créées dans des locaux disponibles. Pour certaines écoles, divers travaux ont été nécessaires pour l'accueil des élèves à l'exemple de l'école René Cassin, Ariane Sud ou encore Saint Charles.

La poursuite de la politique de dédoublement, en sus des 30 classes de CP dédoubleées dans les REP+ en 2017, se traduit en septembre 2018 avec le dédoublement de 18 classes de CE1 en REP+ et de 2 classes de CP en REP.

L'investissement de la Ville de Nice a été immédiat et massif pour répondre strictement à cette mesure en faveur de l'accompagnement scolaire dans ces secteurs et se poursuivra pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Déploiement des classes dédoubleées dans l'Éducation Prioritaire

2017	2018	2018	2019
CP dédoubleés en REP +	CE1 dédoubleés en REP + 100%	CP dédoubleés en REP 100%	CE1 seront dédoubleés en REP
15 écoles 100%	15 écoles 100%	2 écoles 100%	Concernera 2 écoles
Concerne 776 enfants	Concerne 727 enfants	Concerne 88 enfants	Concernera 67 enfants
TOTAL ELEVES CONCERNES : 1 658 (soit 5,56% de la population scolaire niçoise)			

Depuis 2017
29 CLASSES dédoubleées en CP

et
21 CLASSES dédoubleées en CE1

TOTAL :
50 CLASSES

B. L'importance de l'école maternelle : les objectifs des Assises de la maternelle relayés par la Ville de Nice

Ouvertes en mars 2018, sous l'égide du Président de la République et du Ministre de l'Éducation nationale, ces Assises ont replacé toute l'importance de l'école maternelle dans le cursus scolaire de l'enfant et acté l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.

Là encore, la Ville de Nice accompagne cette prise en compte de l'école maternelle à différents niveaux :

EN MATIÈRE DE PERSONNEL, LA VILLE DE NICE :

- **positionne la présence d'une ATSEM par classe maternelle** et veille à ce que ce même agent, connu et reconnu de l'enfant soit positionné sur l'intégralité des temps (accueil du matin, temps méridien, accueil du soir) ;
- **développe des actions de formation à destination de son personnel ATSEM** : formations à la lutte contre les discriminations et à la laïcité comme fondement de l'école républicaine et place de l'ATSEM dans la collectivité et au sein de la communauté éducative ;
- **entend se doter d'une charte ATSEM** dont l'objet est de formaliser les rôles et missions des ATSEM auprès des enseignants dans l'accompagnement et l'accueil des enfants : cette Charte, qui sera co-construite, a vocation à être établie et signée entre la Ville de Nice et l'Inspection d'Académie au titre de l'Éducation nationale.



EN MATIÈRE DE LOCAUX, LA VILLE DE NICE :

- **travaille à mettre en adéquation les locaux aux besoins des enfants de maternelles**, notamment, en termes de préaux et de dortoirs.
- **recherche l'adaptation des mobiliers aux besoins de l'enfant.**
- **vérifie la bonne utilisation du partage des locaux entre les différents intervenants.**



EN MATIÈRE DE RESTAURATION

SCOLAIRE, la Ville de Nice a mis en place un **menu spécifique pour les enfants des maternelles**, différent de celui des enfants d'écoles élémentaires, répondant à leurs besoins physiologiques.

C. L'école inclusive, une exigence républicaine

La loi du 8 juillet 2013 de refondation de l'école de la République a posé les fondements de l'école inclusive en ces termes : « Le service public reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans distinction ».

Ainsi, pour atteindre ces objectifs, corollaires du principe constitutionnel d'égalité, la Ville de Nice a développé son action selon différents axes.

UNE POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ ASSUMÉE ET PROGRAMMÉE :

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, la Ville de Nice poursuit sa politique de mise en accessibilité des écoles publiques. Chaque année une à deux écoles font l'objet de travaux très lourds de mise en accessibilité. Les groupes scolaires les plus importants en termes d'effectifs sont prioritaires.

Ainsi, plus de 2 M€ ont été investis afin de permettre l'accès aux bâtiments scolaires des enfants et adultes en situation de handicap, avec notamment la création de sanitaires accessibles, l'aménagement de rampes d'accès et l'installation d'ascenseurs au sein des écoles suivantes :

- **2011** : groupe scolaire Pierre Merle ;
- **2012** : groupes scolaires Nice Flore et Madonette Terron ;
- **2014** : groupe scolaire du Port (installation complétée par divers travaux d'accessibilité) ;
- **2017** : groupe scolaire Saint Philippe élémentaire ;
- **2018-2019** : groupe scolaire Bischoffsheim (installation complétée par divers travaux d'accessibilité) ;
- **2018-2019** : école Saint Barthélémy (installation complétée par divers travaux d'accessibilité) ;
- **2019** : école Saint Roch.

Ce programme est appelé à se poursuivre en cohérence avec les objectifs de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

En parallèle, la Ville de Nice et l'Éducation nationale travaillent main dans la main pour permettre l'accompagnement des enfants en situation de handicap, afin de leur proposer le meilleur accueil possible au sein des écoles, notamment grâce au soutien des Assistants de Vie Scolaire, dans un environnement leur permettant le meilleur épanouissement possible.

Dans le cadre de la Caisse des écoles, des subventions sont versées aux écoles accueillant des enfants présentant un handicap pour aider à l'achat de matériel scolaire permettant leur scolarisation dans de bonnes conditions.

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE :

Les élèves scolarisés au titre des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

34 classes ULIS sont présentes sur le territoire de Nice, accueillant 350 élèves. Ces classes bénéficient d'une aide financière spécifique au travers de crédits pédagogiques spécifiques.

DES ACCUEILS SPÉCIALISÉS :

Enfin, deux écoles spécifiques ont été créées permettant la prise en charge à la fois d'enfants présentant des difficultés à la vue et d'enfants autistes

- **L'école spécialisée du Château :**

située sur la colline du Château de Nice, elle accueille les enfants en situation de handicap, présentant des difficultés à voir ou des troubles plus spécifiques de la santé. La politique d'intégration et de suivi de l'école est reconnue dans tout le département des Alpes-Maritimes. Ainsi, les enfants qui y sont accueillis ne sont pas uniquement niçois mais originaires de tout le département.

L'Ecole Publique Spécialisée du Château permet d'accompagner les enfants dès le début de leur scolarité, afin de les intégrer au mieux dans le système éducatif et d'assurer leur réussite.

Le cadre sécurisant de l'école favorise un épanouissement plus rapide. Cette structure est capable d'accueillir environ 40 enfants.

- **La classe dédiée de l'école les Orchidées :** dans le cadre du 3^{ème} Plan Autisme, la Ville de Nice a ouvert une unité d'enseignement dédiée au sein de l'école maternelle des Orchidées (Bois de Boulogne 2). Ouverte depuis les vacances de la Toussaint 2017, cette classe a une capacité d'accueil de 7 enfants.



L'ACCUEIL DES ENFANTS PRÉSENTANT DES TROUBLES ALIMENTAIRES AU SEIN DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

La Ville de Nice a la volonté de contribuer à l'inclusion de tous les enfants. Cette volonté se traduit, par la mise en place de Projets d'Accueil Individualisé (PAI) qui permettent d'accueillir à la restauration scolaire, avec la même tarification que les repas standards, les enfants atteints de troubles de la santé. 330 enfants bénéficient ainsi de repas adaptés à leurs troubles de la santé (allergies, troubles du métabolisme, etc.).

Ces repas sont élaborés par la cuisine centrale en unité de production diététique spécifique composée de 4 personnes, et servis sur les restaurants scolaires par des personnels référents.

En 2018, la Ville de Nice a initié et développé une large action de formation aux allergies alimentaires et à la prise en charge de la réaction allergique auprès du personnel de restauration et du Service Éducation (gérant, surveillant de cantines) afin de garantir un accueil toujours plus sécurisé pendant le temps périscolaire.

Outre cette prise en charge spécialisée, la Ville de Nice respecte la réglementation INCO (INformation du COnsommateur) destinée à tous les consommateurs, en spécifiant les allergènes présents dans chaque plat, avec une information disponible à tout moment sur le site cantines.nice.fr.

D. Le soutien aux familles en situation de précarité

La Ville de Nice apporte un soutien aux familles en situation de précarité afin de les aider à scolariser leurs enfants.

Dans le cadre du Projet de Réussite Éducative (PRE), la construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants en situation de précarité (3 à 16 ans), avec leurs familles, vise à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à leur réussite scolaire et/ou éducative.

A Nice, 40 établissements scolaires sont partenaires, soit 31 écoles (11 maternelles et 20 élémentaires) et 9 collèges.

AU 31 DÉCEMBRE 2017, LE NOMBRE D'ENFANTS AYANT ÉTÉ INSCRITS EN PARCOURS ÉTAIT DE 396 DONT 240 GARÇONS ET 156 FILLES :

51

ENFANTS

ont entre 3 et 6 ans ;

147

ENFANTS

âgés de 6 à 11 ans ;

198

ENFANTS ET JEUNES

sont âgés de 11 à 16 ans.

Environ 60% d'entre eux ont été suivis via une action relevant de la thématique santé (accompagnement psychologique, prise en charge des dys-...). 50% ont été suivis pour une action de type soutien à la parentalité (méthodologie, ouverture culturelle, implication des familles, etc.)

8 collégiens ont été pris en charge dans le cadre d'une mesure temporaire d'alternative à l'exclusion.

Enfin, la Caisse des écoles fournit une aide à l'achat du trousseau pour les départs en classe d'environnement. Au vu de situations particulières de familles (quotient familial des parents inférieur à 700€), le Directeur de l'école peut solliciter une aide ponctuelle de 50 €.

3.3. UNE TARIFICATION ADAPTEE

La tarification mise en place par la Ville de Nice, dans le cadre de ces activités périscolaires et extrascolaires, tend à garantir l'accessibilité de ces services à toutes les familles.



Les tarifs de la restauration scolaire sont adaptés. L'évolution de ces tarifs est restée très largement inférieure ces 10 dernières années au taux de l'inflation.

Une politique de tarifs réduits a été développée, en augmentant largement les seuils d'attribution afin de permettre à un maximum de familles de pouvoir faire bénéficier leurs enfants d'une restauration de qualité, à tarif réduits (seuil porté au coefficient CAF 700 € au Conseil municipal de juin 2018).

Les tarifs applicables pour les activités périscolaires du matin et du soir sont maîtrisés, permettent une adaptation des

modalités d'inscription en proposant des demi-forfaits en fonction du nombre de jours d'utilisation de l'accueil par les familles, limitant ainsi la facturation.

Enfin, la tarification accueils de loisirs est unifiée, que l'accueil soit porté en régie directe ou par une association partenaire du Contrat Enfance Jeunesse. Toutes activités confondues, les tarifs « plancher » et « plafond » sont stables, garantissant ainsi la stabilisation du pouvoir d'achat pour les familles. Ces tarifs sont calculés selon la politique tarifaire de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du dispositif du Contrat Enfance Jeunesse permettant, ainsi, de s'adapter précisément aux ressources des familles.

3.4. UN ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES PAR LA SIMPLIFICATION DE LEURS DEMARCHES

3.4.1. La mise en place d'un guichet unique

La Ville de Nice a souhaité faciliter l'accès des familles devant réaliser des démarches liées à la vie de leur(s) enfant(s) : informations sur les multiples activités ou services proposés et parfois non connus par les familles, inscriptions et paiements.

A cet effet, la Ville de Nice a créé un guichet unique *Nice facile*, au printemps 2018 et a développé de fortes actions de communication pour le faire connaître des familles. Ce guichet, situé en cœur de ville (rue Tonduti de l'Escarène) est facilement accessible.

Ce nouveau service municipal couvre des domaines variés : petite enfance ; temps scolaire (inscriptions scolaires) ; temps périscolaire (accueil du matin et du soir, accueil de loisirs du mercredi et restauration scolaire) ; temps extra scolaire (accueils de loisirs des vacances scolaires) ; animation socio culturelle (réseau AnimaNice) et sports.

Nice facile a vocation à simplifier les démarches administratives des familles et notamment pour le public le moins familiarisé en ce domaine ; il améliore ainsi l'égalité d'accès des usagers au service public. A ce titre, le guichet propose un espace numérique adjoint d'une équipe d'animateurs pour assister les familles dans la réalisation de leurs démarches sur internet. Cet outil contribue ainsi à la réduction



de la fracture numérique et se situe dans le prolongement des ambitions numériques de la Ville.

Par cette action forte ayant nécessité des investissements pour aménager des locaux fonctionnels et accueillants, la Ville de Nice entend marquer toute l'importance qu'elle attache aux familles et à l'accompagnement de l'enfant en lui permettant d'ouvrir son champ des possibles tant en termes de services que de découvertes d'activités.

3.4.2. Le cahier de liaison, un outil de communication entre les familles et l'école

En vertu du respect des consignes Vigipirate, les parents ne peuvent malheureusement plus rencontrer les enseignants de manière impromptue comme cela pouvait se faire avant.

Ainsi, dans le but de faciliter la correspondance entre les familles et l'école, deux **cahiers de liaison** ont été réalisés conjointement par la ville de Nice et l'Inspection d'Académie, l'un pour les maternelles, l'autre pour les élémentaires.

Mis à la disposition des directeurs d'école dès la rentrée scolaire 2018, distribué en 30 000 exemplaires, ce cahier de liaison permet également aux parents de mieux connaître le fonctionnement de l'école et les dispositifs proposés par la ville de Nice pour les enfants de 3 à 12 ans, tout au long de l'année. Il constitue enfin un lien précieux entre les élèves, les parents et les enseignants.



4. La Ville de Nice, partenaire engagé du temps scolaire

La Ville de Nice concourt directement au service public d'éducation, en soutien des apprentissages et de la pédagogie relevant de la responsabilité exclusive de l'Éducation nationale en proposant une offre péri éducative ambitieuse, de qualité et variée, tournée vers l'épanouissement des enfants.

Dans leur classe, les élèves peuvent ainsi accéder à des activités en cohérence avec leur âge et avec les cycles d'apprentissage de l'école, et ce, tout au long de l'année. Éducation à la citoyenneté, culture, sport, environnement sont autant de domaines au travers desquels la Ville de Nice intervient en soutien des enseignants dans un esprit d'égalité des chances. Différents programmes couvrent un large champ de thématiques. Ils sont assurés pendant le temps scolaire par des agents de la Ville de Nice, des médiateurs, des éducateurs, ainsi que d'autres professionnels spécialisés et formés.

4.1. NISSA XXI, UN PROJET INNOVANT AU CARREFOUR DES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT

Au cœur des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, la Ville de Nice a souhaité s'engager dans une contribution active à la diffusion et à la transmission de la langue niçoise et à la connaissance du patrimoine de son Comté.

Cette action s'inscrit en pleine cohérence avec l'objectif structurant du Projet Educatif de Territoire de formation de citoyens libres et éclairés, adhérent aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, maîtrisant la langue française, creuset de l'unité républicaine, et héritiers d'une histoire de France multiséculaire dont il contribueront à écrire les nouvelles pages.

Le rapport remis à M. le Premier Ministre au sujet des Langues et culturelles régionales le 1^{er} juillet 1998 affirmait ainsi que « *Nos langues et cultures régionales sont aussi notre patrimoine commun, une partie du patrimoine de l'humanité. Aujourd'hui, la République ne respecterait pas ses propres principes si elle n'était pas attentive aux demandes, aux attentes, à la vie de ces langues et cultures qui existent sur son territoire, en métropole comme outre-mer. Notre pays aime protéger ses monuments et ses œuvres artistiques. Il a mis en place des structures administratives, formé et recruté des fonctionnaires pour cela. Il doit porter la même attention à son patrimoine linguistique et à sa diversité culturelle* ».



L'unité de la République est constituée de la diversité culturelle. C'est en ce sens que la Ville de Nice développe une action pluridimensionnelle, touchant les temps scolaires, mais aussi périscolaires et extrascolaires pour diffuser la langue niçoise et ainsi la transmettre et favoriser une plus grande appropria-

tion du patrimoine local par les enfants de Nice. Cette action s'inscrit en cohérence avec la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui a inscrit dans notre Constitution, en son article 75-1, le principe selon lequel « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ».

4.1.1. Une action éducative résolument tournée vers la transmission et la diffusion de la langue niçoise

Avec le projet Nissa XXI, la Ville de Nice a souhaité mettre à l'honneur le patrimoine de Nice et de son Comté, qu'il soit matériel ou immatériel avec la langue niçoise.

Ainsi, les enfants des écoles et des centres de loisirs, par ce projet historique, culturel et éducatif, (re)découvrent leur patrimoine local qui s'inscrit dans l'histoire de France, de l'Europe et de l'Humanité.

Dans ce cadre, la Ville de Nice s'est engagée aux côtés de l'Éducation nationale pour développer les classes bilingues français-niçois au sein des établissements scolaires de son territoire.

Le succès remporté par ce dispositif, déployé au sein de l'école des Orangers, est remarquable. Ainsi, la Ville de Nice souhaite le développer en partenariat avec l'Éducation nationale dans d'autres établissements.

En complément de cette action, la Ville de Nice a décidé de généraliser la création de plaques bilingues présentant les parcours des personnalités ou les singularités des sites qui ont donné leur nom aux écoles de la ville.

Il s'agit de permettre aux élèves comme à tous les Niçois de connaître l'origine du nom des écoles et de créer un sentiment collectif d'appartenance au territoire.

Enfin, Nissa XXI se propose de développer des échanges transfrontaliers au travers de la langue niçoise et de l'italien et du patrimoine commun du Comté de Nice, des Etats de Savoie,



du Piémont et de Ligurie. Ainsi, des échanges transfrontaliers mêlant le niçois et l'italien seront proposés aux écoles de Nice en partenariat avec les classes italiennes de Pigna, de Dolceacqua, de Perinaldo, d'Apricale, de Vintimille et de Cunéo. Dans ce même esprit, des projets culturels et patrimoniaux seront également bâtis avec Tende et la Brigue, villages frontaliers remarquables possédant des lieux patrimoniaux majeurs (Notre Dame des Fontaines, gravures rupestres de la Vallée des Merveilles).

4.1.2 Un projet au service de la découverte et de l'appropriation du patrimoine local

Nice se singularise par la richesse de son patrimoine naturel, culturel, historique et humain. L'appropriation de ce dernier par les jeunes générations constitue un enjeu majeur de la formation des citoyens qui contribueront à le faire vivre, à l'entretenir, à le préserver et à la développer.

Pour ce faire, la Ville de Nice s'est engagée dans des actions concrètes, adaptées aux exigences pédagogiques du premier degré d'enseignement.



AINSI, DES LIVRETS PÉDAGOGIQUES BILINGUES FRANÇAIS-NIÇOIS DESTINÉS AUX ENFANTS SONT EN COURS DE CRÉATION. ILS POURRONT FAIRE L'OBJET D'UNE APPROPRIATION TANT SUR LES TEMPS SCOLAIRES QUE PÉRISCOLAIRES OU EXTRASCOLAIRES :



- **Un livret sur l'histoire du site de Terra Amata**, premier lieu connu de maîtrise du feu par l'Homme, sera remis aux élèves qui visitent le musée de la préhistoire de Terra Amata avant une diffusion plus large ;

- **A l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme**, le 10 décembre 2018, la Ville de Nice rendra un hommage solennel avec les élèves de l'école éponyme à René Cassin, enfant de Nice et amoureux de sa ville, éminent juriste reposant au Panthéon des grands hommes et principal rédacteur de cette Déclaration. Pour cette occasion, un nouveau livret pédagogique sera créé et diffusé
- Par la suite, **un livret consacré à « 21 dates de l'histoire de Nice et de son Comté »** sera réalisé pour célébrer le XXI^{ème} siècle.

Sur le plan du patrimoine matériel, la Ville de Nice, précurseur en matière d'archéologie territoriale, entend également développer des visites de ses sites emblématiques à l'image de la crypte archéologique, du fort du Mont Alban ou de la Tour Bellanda. Ces visites seront proposées aux scolaires, mais également aux centres de loisirs dans le cadre d'une médiation.

Au-delà de ces actions qui bénéficieront aux enfants et à leurs enseignants sur le temps scolaire notamment, la Ville de Nice a mis en place des centres de loisirs d'application autour de la langue niçoise (Lou Pourtegalie, école des Orangers), de l'écologie et de l'environnement (Planète Eco'Hérente, école Saint-Isidore), de la préhistoire et de l'histoire (site de Terra Amata) et de la francophonie (école Thérèse Roméo).

Ces centres contribuent à la formation des personnels d'animation autour de projets ambitieux et à la diffusion de bonnes pratiques dans la totalité des centres de loisirs de la Ville de Nice.

4.2. L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ ET L'EXERCICE ACTIF DU DEVOIR DE MÉMOIRE

La municipalité œuvre à développer et à soutenir des actions, en partenariat avec l'Éducation nationale, sur le temps scolaire, ayant trait à l'éveil des actions citoyennes auprès des enfants, à la lutte contre toute forme de discrimination, d'exclusion et de racisme. A ce titre, l'exercice actif du devoir de mémoire est une priorité d'action.

4.2.1. Un partenariat exemplaire avec le Mémorial du Camp des Milles



La Ville de Nice propose aux écoles publiques et privées sous contrat d'association de faire bénéficier l'ensemble des enfants des classes de CM2 (ou des classes mixtes CM1/CM2) de la visite du site mémorial du Camp des Milles, situé à Aix-en-Provence, qui s'inscrit dans le programme du cycle scolaire 3.

En marchant dans les pas de ceux qui ont été privés de liberté et, pour certains, déportés dans les camps d'extermination durant la Seconde Guerre mondiale, le Mémorial du Camp des Milles propose une immersion dans les années sombres de notre Histoire, particulièrement propice à nourrir une réflexion responsable sur le sens de notre devoir et notre devenir commun.

Ce projet pédagogique est tourné vers l'éducation citoyenne et l'enseignement de la fraternité et du respect de l'autre.

Élaboré en étroite concertation avec l'Éducation nationale et la Fondation



du Camp des Milles, ce projet a été instauré dès la rentrée scolaire 2016-2017. Il est entièrement financé par la Ville de Nice, avec le soutien de la SNCF qui prend en charge le transport des enfants.

Ce projet pédagogique concerne les élèves des classes de CM2 de Nice, soit 186 classes (162 publiques et 24 privées) et environ 3 500 élèves. 56 classes, soit 1 454 élèves de 36 écoles publiques et privées ont visi-

té le Camp des Milles pour l'année scolaire 2016-2017 et 51 classes, soit 1 268 élèves de 32 écoles publiques et privées au titre de 2017-2018.

Dans le cadre du présent PEDT, ce partenariat est reconduit et sera pérennisé et approfondi par le biais d'une convention tripartite entre la Ville de Nice, le Mémorial du Camp des Milles et l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Nice.

4.2.2. Le passeport citoyen, un outil innovant, au service de la transmission des valeurs républicaines

Suite aux attentats de janvier 2015, la Ville de Nice a souhaité la création d'un passeport citoyen pour sensibiliser les enfants des écoles de Nice aux valeurs de la République. Il a été actualisé suite à l'attentat du 14 juillet 2016 qui a meurtri Nice.

Ce passeport, élaboré en étroite collaboration avec les Services Départementaux de l'Éducation nationale, dans le cadre de la grande mobilisation de

l'École pour les valeurs de la République, est un outil d'éveil à la citoyenneté précurseur et unique en France.

Il propose différentes rubriques et un questionnaire sur la France, la République et ses symboles. Il aborde de manière ludique les notions de citoyenneté et de laïcité qui sont au cœur des valeurs de la République. Le passeport est évolutif et invite l'élève à s'amuser tout en apprenant.

Ces différentes étapes amènent l'enfant à réfléchir à ses droits et devoirs.

Il s'adresse aux élèves des écoles élémentaires (du CP au CM2). Ce livret, distribué lors de son lancement à plus de 20 500 élèves des écoles élémentaires publiques et privées, et chaque début d'année remis à 6 500 nouveaux écoliers de CP, accompagne la scolarité de l'écolier jusqu'au CM2, à l'issue duquel, le passeport citoyen est remis à l'enfant.



4.2.3. Le Conseil municipal des enfants



Créé en 2008, le Conseil municipal des enfants est composé de 68 Conseillers municipaux et de leurs suppléants de classe de CM1, élus par leurs camarades de classe de CE2, CM1 et CM2, pour un mandat de 2 ans.

Il a pour vocation le développement de la citoyenneté auprès des jeunes et revêt un aspect pédagogique utile à leur épanouissement. Il apporte par ailleurs aux enfants une connaissance de la vie locale, des partenaires institutionnels

et du fonctionnement d'une collectivité territoriale. Le Conseil municipal des enfants permet aussi l'amélioration des échanges interculturels et intergénérationnels,

Les jeunes conseillers municipaux sont les porte-paroles de la jeunesse niçoise, ils sont élus pour s'exprimer, donner leur avis, être informés et consultés sur des projets, proposer des idées, mener ensemble des actions et les concrétiser afin d'améliorer le quotidien de chacun.

Les élections se déroulent dans chaque école primaire publique et privée sous-contrat d'association. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 de chaque école votent pour 2 candidats en classe de CM1 (une fille et un garçon).

Les « Grandes électrices » et les « Grands électeurs » votent ensuite pour les 68 « Conseillers municipaux enfants et leurs suppléants. Ils se retrouvent une fois par mois en commission pour élaborer des projets en faveur de leur ville.

4.2.4. L'action de la réserve civile et citoyenne

Le territoire de Nice est fortement exposé aux risques majeurs compte tenu de sa géographie et des enjeux en présence.

7 RISQUES MAJEURS ONT ÉTÉ RECENSÉS SUR LA COMMUNE :

- Séisme ;
- Inondation ;
- Incendie de forêt ;
- Mouvements de terrain ;
- Phénomènes météorologiques ;
- Accident de matières dangereuses ;
- Incident industriel.

Ces risques majeurs pouvant survenir à tout moment, l'autorité municipale a décidé, après création de la réserve communale de sécurité civile en 2010, d'intervenir directement dans les écoles niçoises, dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection d'Académie, afin de sensibiliser les enfants des classes de CM1 aux risques majeurs.

Deux réservistes bénévoles formés par la Direction Prévention et Gestion des Risques interviennent sur les risques majeurs sur une demi-journée dans une école. Systématiquement, le risque sismique est abordé ainsi que les autres risques (inondation, feux de forêts, transport de matières dangereuses) si l'école est exposée. Le volet alerte est également abordé pour informer les en-

fants sur les différents canaux d'information (sirènes, radio, etc.).

Un livret pédagogique est remis à l'enseignant préalablement sensibilisé à l'intérêt du programme. Ce livret ainsi que la présentation en classe font également l'objet d'une validation auprès de l'Inspection d'Académie.

Depuis 2012, la Ville de Nice distribue à chaque enfant un DICRIM Jeune (Document d'information communal sur les risques majeurs), document réalisé et mis à jour par la Direction Prévention et Gestion des Risques.

Cette action de prévention auprès des enfants contribue à développer la culture du risque et à renforcer la résilience du territoire afin que la population soit prête à faire face à un risque majeur.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
NOMBRE D'ENFANTS	1 200	1 750	3 339	2 774	2 973	2 506	3 232	3 149
NOMBRE DE CLASSES	62	80	111	114	125	99	136	132

4.2.5. Les actions menées par l'association SEVE : une invitation à la réflexion et à l'altérité

La Ville de Nice a développé un partenariat avec l'association SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble), titulaire de l'agrément national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, afin d'organiser des ateliers de développement du savoir-être et du savoir vivre ensemble

au moyen de méthodes basées sur la philosophie et la méditation au bénéfice des enfants.

Ces ateliers sont proposés aux élèves de CE2 et CM1 des écoles de la Ville de Nice. Ce sont 12 écoles (24 classes) qui ont bénéficié de ces ateliers au titre de l'année 2017-2018.

Chaque intervention sur une école comporte 7 ateliers d'une durée de 1 heure pour 2 classes par école ou groupe scolaire, sur un programme défini avec l'enseignant dans le cadre du projet pédagogique. Les thèmes abordés peuvent porter sur la justice, l'art, croire/savoir, l'amitié, etc.

4.3. LA VILLE DE NICE INVESTIT LA POLITIQUE SPORTIVE A L'ECOLE

Les orientations de la politique sportive communale visent la promotion et le développement du sport sous toutes ses formes, à tous les niveaux de pratique et auprès de tous les publics.

LA VILLE DE NICE SOUTIEN L'ACTIVITÉ SPORTIVE AU PROFIT DES ENFANTS DES ÉCOLES, AU TRAVERS DE GRANDS AXES :

- la mise à disposition de ses installations sportives et de son personnel spécialisé ;
- la conduite d'opérations de sensibilisation à l'équation sport/alimentation ;
- l'organisation de sorties à l'occasion des grandes rencontres sportives de l'année.

Dans ce cadre une attention particulière est portée au sport scolaire pour lequel la ville met en place un programme d'action complet autour de différentes thématiques.



4.3.1. Inviter les enfants à la connaissance et à la pratique du sport

Les activités physiques et sportives font partie intégrante de l'enseignement scolaire. Pour favoriser et améliorer l'organisation de ces activités, les communes ont la possibilité de mettre à disposition des moyens matériels et humains pour faciliter les missions pédagogiques des enseignants.

A Nice, deux conventions, dont l'une spécifique à la na-

tation scolaire, ont été passées avec l'Inspection académique des Alpes-Maritimes afin de préciser les modalités de ces mises à dispositions.

Des actions complémentaires sont également menées par les services de la Ville de Nice ou avec l'aide du tissu associatif sportif en faveur des jeunes notamment sur la tranche d'âge de 6 à 12 ans.

4.3.2. L'intervention des éducateurs sportifs de la Ville de Nice au sein des écoles

Une équipe de 53 Educateurs Territoriaux pour les Activités Physiques et Sportives de la Ville de Nice travaillent aux côtés des enseignants pour leur apporter leur expertise dans le cadre de projets pédagogiques prédéfinis.

Les interventions se déroulent suivant un cycle de 6 à 8 séances par activité. Elles vont de pair avec l'encadre-

ment de tournois inter-classes ou inter-écoles à l'image des tournois de volley-ball et de futsal proposés par l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré).

Toutes les sessions ont lieu au sein des écoles disposant d'un gymnase ou, à défaut, dans les équipements situés à proximité voire dans des complexes spécialisés en fonction de la nature du

sport abordé. L'accès aux pratiques sportives est d'autant plus privilégié que les écoliers sont considérés comme un public prioritaire.

Sur une année scolaire les interventions dans les écoles représentent un volume de 5 900 heures, 55 écoles élémentaires (classes de CE2, CM1, CM2) et plus de 500 classes concernées.

4.3.3. Les structures sportives municipales réservées aux élèves des écoles du premier degré

Des créneaux horaires sont spécialement réservés aux enfants des écoles dans les stades, les gymnases, les salles omnisports, les piscines, et les autres équipements spécifiques (la base nautique, les courts de tennis, la patinoire).

Ces installations sportives ont fait l'objet d'un ambitieux plan pluriannuel d'entretien et de rénovation qui s'est traduit notamment par la mise en place de revêtements synthétiques de dernière génération sur 90 % des terrains de grands jeux niçois. **Près de 10 M€ ont été investis annuellement dans les équipements sportifs depuis 2008.**

Au total, l'accueil des scolaires est assuré dans les 55 installations sportives que compte la ville, ce qui représente **un volume de plus de 12 600 heures de gratuité en moyenne par an.**



Cela représente également un coût annuel de 570 000 € pour 2 100 bus affrétés chaque année afin de transporter les enfants vers les structures sportives.

4.3.4. Le soutien aux associations sportives

La Ville de Nice accompagne par l'octroi de subventions les organismes USEP et UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) pour la mise en œuvre d'actions au bénéfice des licenciés de ces associations.

Plus généralement, la Ville de Nice

accorde près de 10M€ par an à plus de 200 associations sportives qui œuvrent en faveur de la jeunesse sur des projets éducatifs et sportifs allant de l'initiation au plus haut niveau.

La plupart de ces organismes poursuit en temps périscolaire et hors temps

scolaire le développement des pratiques sportives, notamment en direction des plus jeunes.

En 2018, Nice compte 70 747 licenciés, soit une progression de près de 10% depuis 2008, 54% d'entre eux ont moins de 18 ans.

4.3.5. L'école municipale des sports : des activités sportives extra scolaires à destination des jeunes de 8/12 ans

Les Educateurs Territoriaux pour les Activités Physiques et Sportives de la Direction des Sports proposent également, sur le temps extra scolaire, tous les mercredis de 8h30 à 17h30 en période scolaire une Ecole Municipale des Sports Nautiques et Terrestres:

115 ENFANTS

sont inscrits pour une pratique de plus de 15 activités en extérieur : voile, kayak de mer, VTT, tennis, ski, patinage, surf, course d'orientation, natation, escalade, randonnée pédestre, équitation, mini golf, tir à l'arc, roller.

Ces activités permettent de diffuser auprès des jeunes les valeurs véhiculées par l'adhésion à une pratique sportive : l'esprit d'équipe et de solidarité, le respect, le dépassement de soi, sans parler des bienfaits physiques...



Durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, des Centres Sportifs de Vacances

Nautiques et Terrestres accueillent plus de 700 enfants autour de 20 disciplines sportives différentes.

4.3.6. Le dispositif précurseur des « coupons sport » pour les 6-18 ans

La Ville de Nice soutient environ 3 000 jeunes par an sur la tranche d'âge 6-18 ans avec la distribution de « coupons sports » d'une valeur de 20 ou 40 euros (pour les jeunes niçois bénéficiaires de l'Allocation de rentée scolaire) afin de financer une partie des cotisations au sein des clubs sportifs. Le coût annuel de cette action avoisine les 100 000€. Ce dispositif précurseur pour la pratique du sport en club est en parfaite cohérence avec les objectifs du sport pour tous et de l'égalité des chances.

4.3.7. La promotion du sport et de ses valeurs



A. Les interventions des sportifs de haut niveau en milieu scolaire

Les sportifs de haut niveau se mobilisent sur des actions d'information et de sensibilisation aux pratiques sportives par des interventions en milieu scolaire. A ces occasions, ils viennent partager leur expérience et échanger avec les élèves sur leur parcours, ce que représente l'engagement dans le haut niveau, les contraintes, les qualités requises et ce que peut apporter le sport chez les jeunes.

60 sportifs de haut niveau référencés sur les listes du Ministère chargé des Sports, en catégorie Elite, Sénior ou Jeune sont impliqués dans cette action à l'initiative de la collectivité. Le formidable vivier de sportifs de haut niveau du territoire niçois permet de donner à cette action une envergure singulière l'échelle nationale. Mais au-delà, l'objectif clairement affiché de ces rencontres est également de susciter d'éventuelles vocations chez les plus jeunes.

B. Les invitations des scolaires aux grands événements sportifs

La Ville de Nice porte toujours une attention particulière pour associer les classes, avec un retour pédagogique, aux grands événements sportifs portés par la cité.

Chaque invitation de la commune pour assister à ces grands spectacles sportifs est accompagnée de livrets pédagogiques supports distribués en lien avec ces événements, afin d'engager une réflexion sur des thématiques.

En 2018, on dénombre ainsi l'action conduite pour les scolaires autour de la manifestation « Nice Ultimed » et son parrain le skipper niçois Jean-Pierre Dick et les invitations régulières pour les rencontres des clubs phares locaux qui évoluent au plus haut niveau national : OGC Nice football en Ligue 1, Elite Nice Hockey qui participe à la Ligue Magnus.

Dans le cadre du présent Projet Educatif de Territoire, les scolaires seront associés au développement de la mixité et du sport féminin à l'appui de la Coupe du monde de football féminin qui se déroulera en France à l'été 2019, avec l'accueil de 6 matches à Nice, ou bien encore se prépareront à l'accueil du grand départ du Tour de France cycliste en juillet 2020.



4.3.8. Sensibilisation à la santé et aux bienfaits du sport

L'opération « *Diagnoform* », initiée et pilotée par la Direction des Sports de la Ville de Nice, permet d'organiser des journées de sensibilisation au « bien manger, bien bouger » auprès d'enfants des écoles.

Elle est appuyée pour ce faire par un partenariat avec Nice Côte d'Azur Athlétisme, le service de la restauration scolaire de la Ville de Nice et le Conseil Scientifique de la Nutrition.

Chaque année, la Direction des Sports, en concertation avec l'Inspection académique choisit une circonscription pour proposer cette action.

Dans chaque école concernée, tous les élèves passent un

test d'évaluation de la forme « *test Diagnoform* » mis en place par le Nice Club Athlétisme (test d'endurance, test de coordination, test de force, vitesse, test de vitesse et test de souplesse). A l'issue de ces tests les résultats permettent de calculer un indice de forme (sur une échelle de 0 à 100) nommé le « Quotient de Forme Général » (QFG). Celui-ci évolue en fonction de l'âge et du sexe.

Depuis la mise en place de cette opération, 34 écoles ont été concernées, 7 463 élèves sensibilisés.

Enfin, chaque année, Chef Ratatouille veille à servir un repas « Menu sportif » à la cantine et à fournir une collation équilibrée à chaque enfant.



Action **Diagnoform** – Atelier Nutrition, école Aimé Césaire

4.4. DES PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR TOUS

Ainsi que le prévoit l'article L121-6 du code de l'éducation, « l'éducation artistique et culturelle concourt directement à la formation de tous les élèves, contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques ».

A Nice, les 18 établissements culturels et patrimoniaux de la Ville ouvrent leurs portes aux élèves du primaire sur le temps scolaire en offrant la possibilité, pour les élèves de participer, avec leur enseignant, gratuitement à une visite commentée et/ou à un atelier de pratiques artistiques.

La Ville de Nice permet annuellement à chaque école primaire de solliciter deux médiations culturelles par classe.

A partir d'un catalogue numérique « A Nice, grandir en culture », les directeurs d'écoles, choisissent avec l'équipe d'enseignants jusqu'à deux médiations culturelles par classe, intégrées au projet éducatif de l'école.

Ce catalogue regroupe plus de 90 animations conçues par les services de la Ville de Nice, du ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Culture.

4.4.1. « A Nice, grandir en culture » : une offre ambitieuse et diversifiée

Le catalogue numérique « A Nice, grandir en culture » est un outil global d'aide à la construction d'un parcours artistique et culturel cohérent avec le projet éducatif de l'école. En effet, la complémentarité des médiations proposées permet de répondre aux orientations pédagogiques de chaque école.

Aux côtés de la peinture, de la sculpture, de la photographie, du cinéma, des arts vivants et de la musique, le catalogue numérique propose également aux élèves et au corps enseignants des médiations liées à la culture scientifique, au patrimoine ou encore à l'urbanisme.

Pour optimiser sa compréhension, le catalogue numérique « A Nice, grandir en culture » se structure par établissement culturel et médiation proposée.

Réactualisé chaque année, le catalogue est adressé par voie électronique aux directeurs des écoles élémentaires de Nice en début d'année scolaire.

Il est également adressé aux Services académiques pour une transmission aux autres établissements scolaires : collèges, lycées, universités, écoles métropolitaines hors Nice.

THÈMES	ETABLISSEMENTS	PUBLIC	
		3-5 ANS	6-11 ANS
PEINTURE, SCULPTURE, PHOTOGRAPHIE, CINÉMA	Musée Matisse Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMAC) Musée des Beaux- arts Jules Chéret Musée de la Photographie Charles Nègre Musée international d'Art Naïf Anatole Jakovsky		✓
	Cinémathèque	✓	✓
ARTS VIVANTS ET MUSIQUE	Conservatoire à Rayonnement Régional Le 109 Opéra de Nice		✓
CULTURE SCIENTIFIQUE	Muséum d'histoire naturelle Musée de paléontologie humaine de Terra Amata Musée et site archéologique de Nice-Cemenelum		✓
PATRIMOINE ET URBANISME	Archives municipales Palais Lascaris Centre du Patrimoine Forum d'Urbanisme et d'Architecture		✓
LECTURE ET CONFÉRENCES	Réseau de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale Louis Nucéra	✓	✓
	Centre Universitaire Méditerranéen		✓

Par le biais d'une démarche évaluative innovante, dont les conclusions seront remises pour la rentrée scolaire de septembre 2019, la Ville de Nice souhaite mieux appréhender les besoins tant quantitatifs que qualitatifs des écoles et de leurs élèves, ainsi que la réalité de la fréquentation des parcours artistiques et culturels de la Ville ou encore des actions pédagogiques et de médiation menées en amont et en aval des visites ou des projets.



4.4.2. L'opération « lecture pour tous » et le théâtre à l'école : donner goût à la lecture

Les opérations en faveur de la lecture, et plus largement de l'approche des Lettres, s'étoffent chaque année davantage, sous l'effet des initiatives en matière de prévention de l'illettrisme, grâce notamment aux dispositifs « Lecture pour tous », rencontres entre élèves et écrivains.

Cette grande action de familiarisation à la lecture lancée en 2008 a été amplifiée et s'est étendue avec la création de « Théâtre pour tous », nouveau dispositif qui permet des échanges avec des comédiens.

Les objectifs sont de donner ou de redonner aux élèves l'envie et le goût de la lecture et de l'écriture, de développer leur imaginaire et leur sensibilité, de les familiariser avec des œuvres littéraires, de les amener à l'expression personnelle, à la fois écrite et orale.

Ainsi, tout au long de l'année scolaire,



des auteurs et comédiens renommés rendent visite à des classes de CM1-CM2 pour échanger sur leur vie, leur œuvre, leur approche des Lettres. Ils

partagent de la sorte ce goût et ce plaisir que chacun peut éprouver en lisant, en écrivant, en racontant et en jouant avec les mots.

4.4.3. La cinémathèque : une ouverture vers le monde du 7^{ème} art

La Cinémathèque de Nice accueille gratuitement les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Nice en séances scolaires. Elle leur propose soit la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines ou appartenant au patrimoine, dans une salle de cinéma sur un grand écran, soit la possibilité de réaliser un film d'animation en 4 jours dans le cadre d'« une classe image », soit une journée d'initiation à « la découverte de l'image fixe et de l'image animée ».

Véritable lieu de sensibilisation au cinéma et à son histoire, la Cinémathèque de Nice joue un rôle actif dans l'éducation à l'image et l'accès à la culture cinématographique : plus de 15 200 élèves scolarisés dans les écoles maternelles, primaires et élémentaires de la Ville se sont rendus à la Cinémathèque au cours de l'année 2017.



**EN 2017, LA CINÉMATHÈQUE
A ACCUEILLI 15 298 ÉLÈVES
DES ÉCOLES MATERNELLES
ET ÉLÉMENTAIRES :**

4 265
ÉLÈVES DE LA MATERNELLE
en projection soit 156 classes ;

9 862
ÉLÈVES DE L'ÉLÉMENTAIRE
en projection soit 421 classes ;

1 171
ÉLÈVES DE L'ÉLÉMENTAIRE
à l'Atelier du film d'animation,
soit 49 classes.

A. Les projections (de la maternelle au CM2)

Les séances scolaires font l'objet d'une médiation avant le début du film avec une présentation de l'œuvre, adaptée à l'âge des jeunes spectateurs. Pour chaque film ainsi projeté, la Cinémathèque conçoit et propose des documents d'accompagnement destinés aux élèves et aux enseignants sous la forme de dossiers comportant des informations sur le film visionné, l'Histoire du cinéma et les différentes étapes de la réalisation d'un film, accompagnés de pistes pédagogiques avec des exercices pratiques et ludiques adaptés à chaque niveau scolaire.

B. L'Atelier du film d'animation (du CE1 au CM2)

L'Atelier du film d'animation de la Cinémathèque propose une introduction au langage cinématographique à travers la réalisation d'un dessin animé en 4 jours. Encadrés par les animateurs de l'atelier et leurs enseignants, les enfants participent activement aux étapes successives de la réalisation d'un film d'animation : le synopsis, le découpage technique, la recherche et la création des personnages et des décors, le choix des couleurs, les prises de vue image par image, le montage, la sonorisation, le générique.

L'Atelier du Film d'animation propose également une activité de « découverte de l'image fixe et de l'image animée » avec la création de jouets optiques (Zootrope, Thaumatrope). Cette animation permet une exploration pratique des principes fondateurs de l'image en mouvement, à travers des inventions d'hier qui ont construit le cinéma d'aujourd'hui.

4.5. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, A L'ENVIRONNEMENT ET A LA PROTECTION ANIMALE

L'éducation au développement durable est aujourd'hui ancrée dans les programmes de l'école primaire et dans les pratiques quotidiennes de classe. Les actions entreprises par les professeurs pour généraliser cet enseignement et en faire un thème disciplinaire et transversal sont nombreuses.

Dans le cadre d'une convention pour l'éducation et le développement durable pour la période 2016-2019, la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et les Services départementaux de l'Éducation nationale travaillent de concert depuis plusieurs années afin de soutenir leurs initiatives.

En complément de l'action entreprise sur le temps scolaire, la Ville de Nice propose également un centre de loisirs d'application dédié au développement durable : *Planète Eco-Hérente*, dans le cadre du projet Nissa XXI.

4.5.1. Le dispositif « A l'école du développement durable »

Cet engagement commun à soutenir des actions pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire a conduit cette année encore à renouveler le dispositif « A l'École du développement durable » sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Ce dispositif a permis aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des établissements spécialisés dans les 49 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, de bénéficier d'animations pédagogiques thématiques.

Les projets ont un format variable allant de 1 à 3 séances, avec ou sans sortie de terrain. Ils sont mis en œuvre par des associations spécialisées qui bénéficient de subventions de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Chaque élève bénéficiaire se voit remettre un diplôme de « L'écolier responsable » relatif au projet suivi.

Au total, 24 projets pédagogiques ont été proposés, pour 173 classes niçoises soit plus de 4500 élèves sensibilisés.

Les thématiques sont variées et traitent notamment de l'eau, de la biodiversité,



Chef Mundiya Kepanga, Chef papou de la tribu des Huli de Papouasie-Nouvelle-Guinée

de la gestion des risques et de la lutte contre les pollutions, la préservation des paysages, les énergies, ou bien encore le tri des déchets.

Le thème de la mobilité durable a été à l'honneur au cours de l'année 2017-2018. Il a été choisi afin d'accompagner la phase de travaux de la ligne 2 du tramway. En effet, ces travaux constituent une opportunité pour renforcer la réflexion et les connaissances des

élèves sur ce sujet. De plus, cette ligne va profondément améliorer le cadre de vie et la qualité du transport collectif dans l'axe est-ouest de Nice. Comme pour chaque geste éco-citoyen, les enfants ont un double rôle à jouer : ils sont les usagers d'aujourd'hui et de demain et ils peuvent aussi contribuer au changement de mode de transport de leurs parents, vers un mode plus sain et plus économique.

4.5.2. Les Trophées de l'environnement



La Métropole Nice Côte d'Azur, partenaire privilégié de la Ville de Nice, lance, dès 2010, les Trophées de l'Environnement. Ils récompensent les efforts déployés par les associations niçoises, les habitants et notamment les établissements scolaires qui chaque jour trouvent des solutions inventives, ingénieuses, astucieuses en faveur de la protection de l'environnement.

Depuis la première édition des Trophées de l'environnement, la Ville de Nice a reçu 529 dossiers de candidature, 240 projets ont été retenus dont 90 émanant d'établissements scolaires niçois qui ont reçu une dotation financière de 119 455€.

L'édition 2018 a récompensé 31 lauréats dont 17 écoles niçoises pour un montant de 17 200€.

Parmi les projets retenus par le jury, on peut citer la création d'un potager pédagogique à l'école élémentaire



Les Moulins, « Faites de la science » par l'école maternelle Saint-Barthélemy, ou encore la pièce de théâtre « La guerre du tri n'aura pas lieu » par la classe de CE1 de la Lanterne.

La remise des prix a été marquée par la présence du Chef Mundiya Kepanga, Chef papou de la tribu des Huli de Pa-

pouasie-Nouvelle-Guinée, venu pour l'occasion le 14 mai 2018.

En effet, de retour à Nice après son passage le 7 novembre 2017 qui a permis l'initiation d'un échange culturel entre des scolaires de Nice et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, il a présenté son film « Frères des arbres » réalisé par Marc DOZIER. Une belle occasion pour les élèves de rencontrer et surtout d'échanger avec cet ardent défenseur des forêts primaires et des peuples autochtones.

Cette cérémonie de promulgation s'est prolongée le 15 mai 2018 au Parc Phoenix afin d'accueillir 6 classes niçoises supplémentaires qui ont pu bénéficier d'animations sur la faune et la flore du parc, assister à la projection du film, échanger avec le Chef papou avant de clôturer cette riche journée par la plantation d'arbres.

4.5.3. Les expositions de la Maison de l'Environnement et les actions de sensibilisation des élèves

La Maison de l'Environnement accueille régulièrement les écoliers de Nice pour les sensibiliser à la préservation des ressources et de la planète. Ces expositions sont accompagnées d'actions participatives que s'approprient les enfants et les classes.

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 8 EXPOSITIONS ONT EU LIEU À LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT, DONT 4 AVEC DES VISITES GUIDÉES ADAPTÉES AUX SCOLAIRES :

- « La gestion écologique sur Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur » du 3 octobre 2017 au 27 janvier 2018 avec notamment des ateliers sur le tri des déchets, l'eau potable, le tramway ou encore la biodiversité locale au choix des maîtres d'école (1 375 élèves) ;
- « L'olivier en Méditerranée » par le Centre Culturel et Scientifique de la région Centre du 30 janvier au 28 avril (370 élèves) ;
- « Beauté des déchets » par l'école Ronchèse (issue des 9^{èmes} Trophées de l'Environnement) du 1^{er} au 28 mai (157 élèves) ;
- « Sauvez les éléphants d'Afrique » par l'association SEA et David Sheldrick du 6 juin au 15 septembre (187 élèves).



Plus de 2 080 élèves ont été sensibilisés sur l'année scolaire. A noter également que pour la Journée Mondiale des Océans le 8 juin au Centre Universitaire Méditerranéen, 5 classes niçoises ont pu assister à l'inauguration de l'exposition « Un souffle en Méditerranée » de Greg LECOEUR,

suivie d'animations sur la protection du milieu marin. Une exposition intitulée « Biodiversité marine » réalisée par 14 classes niçoises en coordination avec le Centre de Découverte du Milieu Marin, durant l'année scolaire, est actuellement présentée au public de la Maison de l'Environnement.

4.5.4. Le pédibus

Le pédibus permet aux enfants de se rendre à leur école à pied, encadrés par des parents d'élèves volontaires en empruntant un itinéraire sécurisé et balisé.

Deux lignes Pédibus existent déjà sur la ville de Nice : Cimiez et Rothschild. Un projet supplémentaire est en cours d'élaboration.

Ces actions simples contribuent de manière concrète à la préservation de notre planète, mais également à la lutte contre la sédentarité des plus jeunes.

La Ville de Nice souhaite favoriser et accompagner tous les projets de pédibus.

4.5.5. La sensibilisation à la protection animale

La Ville de Nice a mis en place, en partenariat avec l'Inspection académique et l'association A.C.D.C. (Association Contre la Discrimination Canine), des cours d'éducation canine destinés aux élèves des écoles élémentaires.

La prévention et la sensibilisation sont des solutions pour éviter des attaques et/ou des morsures parfois dramatiques chez les plus jeunes

Il est donc proposé un dispositif pédagogique pour expliquer aux jeunes enfants comment bien se comporter avec les animaux en général et avec le chien en particulier, leur apprendre à réagir

face à une menace ou à une attaque, les sensibiliser à un comportement responsable envers les animaux de compagnie. Cette initiation, à destination des élèves niçois de CE2, CM1 et CM2, est animée par un maître-chien formateur qui va aider les enfants à mieux comprendre les attitudes à risque et à les éviter (psychologie canine, prévention des morsures, langage et communication du chien) mais aussi à prendre conscience qu'un chien n'est pas un jouet, qu'il y a certaines règles à respecter et qu'accueillir un animal à la maison appelle à être responsable et respectueux.

4.6. L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE : LE PÔLE SCIENCES

En janvier 2017, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes (**DSDEN 06**), la Ville de Nice, l'Université Nice-Sophia Antipolis, et la Fondation Nationale La Main à la Pâte ont officialisé la création du **Centre d'Enseignement Scientifique fondé sur l'Investigation de Nice (EFSI)**, par la signature d'une convention tri-annuelle.

Le Centre Pilote ESFI de Nice, dénommé « **Centre Jean-François FULCONIS** » est établi dans le quartier du Port, dans l'enceinte de l'École Élémentaire Terra Amata, située 2 Corniche André de Joly 06300 NICE, au rez-de-chaussée de la villa située après le portail

d'entrée accessible par l'impasse Terra Amata à Nice.

Ce centre dispose également d'une antenne sur l'école Jean Piaget, 3 rue Georges Picard, 06300 Nice.

Le Centre ESFI de Nice constitue un lieu « Ressources », soit par l'emprunt simple de ressources matérielles, soit par la sollicitation de ressources humaines.

Il peut également servir de lieu de formation, pour les classes et les enseignants, ou encore de lieu de rencontre entre les chercheurs et les enseignants.

Une priorité est notamment donnée aux classes recevant un public

d'élèves à besoins éducatifs particuliers, ainsi qu'aux écoles relevant de l'éducation prioritaire.

La création de ce centre a pour objectifs de proposer aux élèves des écoles primaires de la ville de Nice de réaliser des expérimentations scientifiques et de bénéficier de ressources pédagogiques et scientifiques, de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'enseignement des sciences et d'accompagner les enseignants à mettre en œuvre une pédagogie d'investigation permettant de stimuler chez les élèves leur esprit scientifique, leur compréhension du monde et leur capacités d'expression.

4.7. LA PREVENTION A L'ECOLE : L'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Dans l'optique de former les citoyens, la prévention est un thème central. Qu'il s'agisse de violence, de lutte contre les incivilités ou encore de sécurité routière, la Ville de Nice a souhaité faire de l'école un lieu privilégié pour aborder ces sujets, sensibiliser les élèves aux différents risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés quotidiennement et leur donner les moyens de réagir avec discernement et efficacité.

Les séances sont dispensées par des policiers experts en prévention, interlocuteurs privilégiés des directeurs d'écoles et des enseignants. Ils forment une équipe de 7 agents « formateurs » rattachés à une unité spécialisée appelée Unité de Prévention en Milieu Scolaire.

Cet important travail de sensibilisation concerne plus de 13 000 enfants en moyenne chaque année.

Enfin, suite à une expérimentation rendue possible par le Ministère de l'Éducation nationale qui s'est déroulée dans trois groupes scolaires différents et qui a fait l'objet d'un bilan particulièrement positif, la Ville de Nice donne la possibilité à ses établissements scolaires du premier degré, sur décision unanime de leurs Conseils d'école, de solliciter l'affectation, en leur sein, de personnels de la Direction de la Police Municipale non armés dont la présence et l'action contribuent quotidiennement à la prévention des risques.



Ainsi, chaque rentrée scolaire est l'occasion pour la Police municipale d'élaborer un programme annuel de modules de prévention adaptés aux élèves de CE2, CM1, CM2 des écoles niçoises, en l'étendant à un public en situation de handicap. Ses interventions se déclinent autour des grands axes suivants :

- **la prévention routière** (à pied et à vélo) ;
- **la prévention de la délinquance** (avec un choix de thématiques adapté à l'âge et au contexte social) – du CP au CM2 ;

4.8. LE NUMERIQUE A L'ECOLE : UN DEVELOPPEMENT ACCOMPAGNE

La Ville de Nice est particulièrement impliquée dans le développement des outils numériques à l'école, notamment depuis 2011 :

2 850

ORDINATEURS

sont déployés dans les écoles, dont 2 260 dédiés aux usages pédagogiques ;

67

TABLEAUX

BLANCS interactifs ont été acquis ;

24

CLASSES MOBILES

équipées de 282 Laptop (ordinateurs portables) ;

244

CLASSES TABLETTES

tactiles de 5 ou 12 tablettes, soit au total 1 367 tablettes tactiles.

La Ville de Nice a établi une action de partenariat particulièrement innovante, en lien avec l'Éducation nationale pour fournir des classes tablettes au sein des écoles, afin de favoriser le lien avec l'informatique et l'apprentissage sur cet outil numérique.



UNE CLASSE TABLETTES EST COMPOSÉE :

- **d'un lot de 5 tablettes tactiles** intégrant les périphériques (coques protectrices, applications formatées, câble HDMI, borne d'accès wifi) ;
- **et d'un vidéoprojecteur** qui permet à l'enseignant de pleinement utiliser les interfaces proposées par ces outils.

LE NOMBRE DE CLASSES TABLETTES A ÉTÉ DÉTERMINÉ EN CONCERTATION AVEC LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE CIRCONSCRIPTION SUR DEUX CRITÈRES :

- **l'utilisation pédagogique sur les écoles ;**
- **l'objectif que chaque école dispose d'au moins 1 lot pour 5 classes.** Cette dotation globale, ramenée au nombre de classes par école, permettra une rotation d'utilisation de classe mobile une fois par semaine pour chaque classe.

Le taux de dotation dépasse les 25% pour les écoles élémentaires, et approche les 25% pour les écoles maternelles.

Le plan d'équipement fait l'objet d'une programmation budgétaire dédiée, dans le cadre d'un déploiement pluriannuel. Ainsi, depuis 2008, 1,5 M€ a été investi au titre de la politique informatique et numérique à l'école.

Afin d'optimiser ces outils, depuis 2013, un effort particulier est engagé pour que les connexions Internet soient améliorées, avec des travaux de maintenance ou renouvellement du câblage réseau et le déploiement de la fibre optique dans les écoles.

Ce déploiement de la fibre optique dans les écoles est fonction de la facilité d'accessibilité à la fibre. L'objectif est de déployer sur la totalité des écoles la fibre optique. En 2018, les dernières écoles seront reliées.

Parallèlement, la Ville de Nice a mis en place une politique d'approche à l'outil informatique pour les enfants des écoles élémentaires, en lien avec l'Éducation nationale.

En outre, il est proposé des demi-journées d'animation robotique et codage aux enfants scolarisés (objectif : enfants de CM1 et CM2). Le contenu de la formation est validé par l'Éducation nationale.

Dans l'esprit de former des citoyens libres et éclairés, une activité de sensibilisation sur les risques liés à Internet verra le jour dès la rentrée scolaire 2018.

Enfin, la Direction de l'Éducation a lancé un programme de formation informatique à destination des agents des écoles (ATT, ATSEM, Gardiennes logées et non logées), pour leur permettre une utilisation optimisée de leurs outils de travail quotidien.

A l'adoption de ce nouveau Projet Educatif de Territoire, la Ville de Nice entend se doter d'un nouveau plan d'équipement informatique et numérique, tourné vers le renouvellement des équipements, la formation des personnels municipaux, et l'offre de services de formation à destination des scolaires en lien avec l'Éducation Nationale.

4.9. L'ECOLE AU CŒUR DES TRADITIONS FESTIVES

Le patrimoine de Nice est marqué par de nombreuses traditions festives. Les écoles prennent toute leur part dans la vie et la préservation de ces traditions tournées vers la musique et le chant, qui contribuent à renforcer le lien social.

4.9.1. Les Mai des écoles



Cette fête niçoise, à laquelle prennent part les écoles de Nice, a été initiée il y a plus d'un quart de siècle par le Comité des fêtes de la Ville de Nice, sous l'égide de l'Académie de Nice.

Tous les ans, les classes participantes préparent un projet pédagogique autour de cette tradition populaire du Comté de Nice et se rassemblent pour fêter les Mai.

Après une interruption, la Ville de Nice a réinvesti le Mai des écoles. Cette manifestation se tient sur deux journées et rassemble 50 classes par jour et 900 enfants en moyenne. Après les Arènes de Cimiez, c'est aujourd'hui sur la promenade du Paillon que se déroulent les Mai des écoles.

4.9.2. Les kermesses : une manifestation qui crée du lien entre les acteurs du monde scolaire

L'organisation des kermesses réunit toute la communauté éducative (directions, enseignants, personnel communal) afin de faire de l'école, le temps d'une journée de fin d'année scolaire, un espace festif, convivial, ludique et de partages entre les enfants, les parents et l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Outre ce moment de détente très appréciable, les kermesses permettent également aux écoles de financer certains projets spécifiques d'activités à destination des enfants.

Après une suspension de ces manifestations pour des raisons de sécurité, les écoles de la Ville de Nice ont pu renouer avec ces moments de fête, grâce à une action déterminée de la Ville.

4.9.3. Le chant et la musique pour tous

A. Les chorales des écoles

La Ville et l'Inspection d'Académie des Alpes-Maritimes organisent, avec le concours de l'Office Central de la Coopération à l'École et le soutien financier du réseau Canopé, les rencontres annuelles des chorales des écoles élémentaires depuis l'année scolaire 2014-2015.

La Chorale des écoles est un grand rendez-vous de l'année scolaire qui réunit les élèves du CP au CM2 des écoles de la Ville de Nice dans le cadre d'un spectacle décliné sur trois jours. Près de 3 200 élèves du CP au CM2 représentant 130 classes issues d'une vingtaine d'établissements de Nice prennent part à ce tour de chant qui revisite les grands titres de la chanson de variété.



B. La Musique des Sapeurs Pompiers de la Ville de Nice : entre découverte de l'art musical et promotion des valeurs citoyennes

Depuis 2017, les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont axé la rentrée scolaire sous le signe de la musique et travaillent ensemble à son développement en encourageant notamment les pratiques musicales scolaires et périscolaires. La Ville de Nice a souhaité s'inscrire en écho à cette initiative nationale par une intervention, sur le temps scolaire, de la Musique des Sapeurs Pompiers de la Ville de Nice.

Au titre de la première année d'intervention, la Musique des Sapeurs Pompiers est intervenue 58 fois dans 30 établissements pendant 7 journées ½ sur une période de trois mois touchant ainsi 6 806 élèves, soit un tiers des écoliers de Nice.

Une délégation de 7 de ses 45 musiciens, pour la plupart élèves ou anciens élèves du conservatoire de Nice,



a présenté aux élèves des œuvres du patrimoine musical militaire français, mais également des œuvres cinématographiques. A l'issue de la prestation, un dépliant éducatif présentant la formation de la Musique des Sapeurs Pompiers est remis à chaque élève.

5. Les temps périscolaires de l'enfant : un véritable service public au bénéfice de l'égalité des chances

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous, tels sont les objectifs structurants du Projet Educatif de Territoire.

Pour ce faire, la Ville de Nice entend garantir la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, en famille, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre), avec différents partenaires (les parents et l'environnement familial et amical, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec ses camarades.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail éventuel sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes).

Les structures de gouvernance mises en place pour le suivi du Projet Educatif de Territoire constituent également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.



DANS CE CONTEXTE MARQUÉ PAR LA COÉDUCATION, LA VILLE DE NICE OCCUPE UNE PLACE CENTRALE PAR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES QU'ELLE PROPOSE AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES. CES SERVICES PÉRISCOLAIRES CONCERNENT :

- **L'accueil du matin :**
7h30-8h20, organisé de façon différenciée entre les écoles maternelles et élémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- **Le temps méridien :**
11h30-13h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- **La garderie du soir pour les écoles maternelles :**
16h30-18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- **Les études surveillées pour les écoles élémentaires :** 16h30-18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon les secteurs ;
- **Le mercredi,** en cohérence avec la Charte qualité du Plan mercredi, avec les accueils de loisirs du mercredi, de 8h00 à 18h30.

Au-delà de ces temps périscolaires, la Ville de Nice est également le premier partenaire des temps extrascolaires des enfants, en complément du temps familial, des offres de loisirs, notamment sportives et culturelles des associations ou des structures municipales telles que les AnimaNice, par exemple, avec l'organisation des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, tous les jours, de 8h à 18h30.

5.1. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR AU SEIN DES ECOLES

5.1.1. L'accueil du matin, de 7h30 à 8h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Cet accueil est organisé intégralement par la Ville de Nice pour toutes les écoles maternelles et élémentaires pour lesquelles les demandes d'accueil sont supérieures à 5 enfants. Pour certains groupes scolaires, l'accueil est mutualisé.

Il s'agit de proposer, au sein de chaque groupe scolaire une ouverture de l'école facilitant l'organisation des familles en garantissant la conciliation de la vie familiale et professionnelle, un accueil permettant à l'enfant de s'installer dans son rôle d'élève.

Les accueils sont ouverts dans 138 écoles sur 154 écoles, soit 89,6 % des écoles publiques de la Ville de Nice concernées.

Au titre de 2017-2018, cet accueil représentait 70 écoles maternelles, avec 164 intervenants (ATSEM ou ATT fonction ATSEM), 68 écoles élémentaires et primaires, avec 126 intervenants (46 enseignants, 28 intervenants extérieurs vacataires et 52 personnels municipaux ATSEM, ATSEM CLIS, ATT, AVS Mairie, agents de la Restauration Scolaire).

3 650

ENFANTS PAR MOIS

bénéficient des accueils du matin, soit 12,3 % des effectifs scolaires.

5.1.2. L'accueil du soir, de 16h30 à 18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Organisé selon les mêmes modalités que l'accueil du matin, l'accueil du soir de la Ville de Nice permet, au sein de chaque groupe scolaire, une ouverture de l'école facilitant l'organisation des familles en garantissant la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

6 060

ENFANTS PAR MOIS

bénéficient des accueils du soir, soit 20,5 % de la population scolaire.



Les accueils sont ouverts dans 150 des 154 écoles, soit 97,4 % des écoles publiques de la Ville de Nice.

L'accueil du soir pour les écoles élémentaires et les écoles maternelles est différencié. Il s'apparente à un accueil pour les enfants des écoles maternelles et prend la forme d'un accompagne-

ment aux devoirs (études surveillées par les enseignants) pour les enfants des écoles élémentaires. 77 animateurs interviennent également sur 38 sites sensibles ou nécessitant leur présence.

Au titre de 2017-2018, cet accueil représentait 74 écoles maternelles, pour 3 002 enfants inscrits par mois

en moyenne, avec 268 intervenants (ATSEM, ATT fonction ATSEM, ATSEM CLIS, ATT, AVS Mairie, agents de la Restauration Scolaire), ainsi que 76 écoles élémentaires et primaires, pour 3 058 enfants inscrits par mois en moyenne, avec 143 enseignants ou personnels extérieurs vacataires.

5.2. LE TEMPS MERIDIEN (11H30-13H20) : UNE PAUSE GUSTATIVE FAISANT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIERE DE LA VILLE DE NICE

Le temps méridien est composé d'un temps de restauration qui varie entre 40 et 45 minutes et d'un temps libre pour les enfants, encadré par les adultes. Ce temps fait l'objet d'une attention toute particulière de la Ville de Nice.



5.2.1. La restauration scolaire, un service tourné vers l'excellence

La restauration scolaire est proposée et assurée sur l'intégralité des sites scolaires de la Ville de Nice. Depuis septembre 2011, la restauration scolaire est exploitée en régie directe par la Ville de Nice.

La qualité des repas servis et l'adaptation de l'offre municipale est attestée par le succès de ce véritable

service public périscolaire concourant directement à l'éducation des enfants. Ainsi, en janvier 2018, le nombre d'enfants inscrits au service de restauration scolaire s'élevait à 25 475 dont 9 670 maternelles et 15 805 élémentaires, soit 86 % des enfants des écoles publiques de Nice qui sont inscrits.

La fréquentation moyenne
du service est de

24 000

ENFANTS PAR JOUR.

A. Un accueil largement ouvert par la prise en charge des enfants allergiques

Près de 330 enfants allergiques ou atteints de troubles du métabolisme sont pris en charge au quotidien. Unique au niveau national, la mise en place des Projets d'accueil individualisé (PAI) permet d'accueillir des enfants souffrant de troubles allergologiques ou pathologiques, ce qui nécessite un repas adapté à chaque spécificité.

L'ensemble de ces repas est réalisé sur la cuisine centrale au sein d'une unité diététique isolée afin d'éliminer tout risque de contamination.

B. Une qualité des repas au service de l'éducation au goût des enfants



Avec la reprise en régie de la restauration en 2011, la volonté de la Ville de Nice a été de contrôler, de manière plus directe, la qualité des produits qui sont servis aux enfants et aux personnels, et d'augmenter la qualité des prestations dans les assiettes. L'introduction des produits issus de

l'agriculture biologique dans la prestation alimentaire a été dès le départ un axe majeur d'intervention. Ces produits ont progressivement augmenté dans les assiettes des petits niçois pour atteindre 25% en 2012 et 38% depuis 2016, dépassant ainsi largement le seuil préconisé par le Grenelle de l'Environnement (20%).

La Ville de Nice s'inscrit aujourd'hui en cohérence avec les ambitions nationales visant à proposer, à l'horizon 2022, dans le cadre de leur restauration scolaire, le service de 50% de produits issus de l'agriculture biologique, locaux, ou sous signes officiels de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique.

A Nice, la quasi-totalité des féculents (riz, pâtes, semoule, blé, boulgour, pommes de terre), les œufs, tous les laitages nature et sucré, le pain et les pommes (d'avril à septembre) sont uniquement bio.

Un repas exclusivement bio est également servi tous les mois.

Tous les fruits et légumes servis aux enfants des 52 écoles maternelles volontaires dans le cadre de l'opération « Un fruit à la récré » sont 100% bio.

Des produits labellisés, garantissant l'origine française, le respect de savoir-faire exigeants et une qualité supérieure à celle de produits similaires sont servis aux enfants. La quasi-totalité des viandes utilisées dans les repas est issue du Label rouge.

Enfin, la Ville de Nice souhaite privilégier les circuits courts d'approvisionnements (et locaux selon la disponibilité). Par exemple, chaque année, il est proposé aux enfants des fraises de Carros. Une partie des fruits frais, notamment les pommes, sont disponibles en circuits courts.



C. La lutte contre le gaspillage alimentaire

La Ville de Nice s'est attachée à lutter contre le gaspillage alimentaire, l'objectif étant d'amener les enfants à mieux consommer les aliments qui leur sont proposés, tout en les sensibilisant à la préservation des ressources naturelles.

Suite au succès de la lutte contre le gaspillage des fruits en 2016-2017, qui a permis la réduction de 112 kilos de déchets en moins à l'échelle de 75 restaurants scolaires, la lutte contre le gaspillage du pain a été ciblée en 2017-2018. Durant l'année scolaire, le service de la restauration scolaire a procédé à une étude pilote sur 3 sites, pour que 1 170 enfants en moyenne par jour participent à cette action. A l'issue de ce test où le pain non consommé par les enfants a été pesé, le bilan s'est avéré concluant, avec une réduction du gaspillage chiffrée à 12%.



Toutes les améliorations apportées au cours de ces années s'apprécient au travers des résultats des enquêtes de satisfaction et de leur évolution positive, avec un taux de satisfaction à plus de 90%, tant des enfants que des parents.



D. La nouvelle cuisine centrale, un outil de production adapté à une exigence de qualité et d'excellence

Pour assurer l'avenir de la restauration scolaire et améliorer sans cesse la qualité des repas, une nouvelle cuisine centrale verra le jour en 2019.

Ce projet de 30M€, investissement majeur pour la Ville de Nice pour les 30 prochaines années, a pour objet d'assurer la pérennité de l'outil de production, marqué par un impératif de continuité, de moderniser la préparation des repas, dans le respect de l'objectif de sécurité alimentaire, d'une part, et d'excellence gustative, d'autre part.

La nouvelle cuisine centrale permettra d'accroître la fabrication du nombre de repas (jusqu'à 30 000 repas par jour contre plus de 24 000 aujourd'hui), de regrouper l'ensemble des agents sur un même site, de garantir la continuité du service avec deux chaînes de cuisson sous vide indépendantes et de répondre aux objectifs de développement durable (économies énergie, eau, déchets).



Elle comprendra notamment une légumerie pour travailler dans de meilleures conditions les légumes directement ramassés ou « bruts », une zone de pâtisserie pour réaliser plus de desserts ou d'entrées pâtisseries en « fait maison », un système de cuisson sous vide à basse température par immersion permettant une meilleure qualité gustative et la possibilité de cuisiner

de nouveaux produits et, enfin, la conception d'un espace spécifiquement dédié à la préparation des repas des 340 enfants allergiques, pour une sécurité absolue.

Toutes ces innovations se feront sans plastique, qui sera banni de l'intégralité du processus de production des repas jusqu'au réchauffage dans les restaurants scolaires.

5.2.2. L'animation du temps méridien

Afin d'accueillir au mieux les enfants au sein des restaurants scolaires et leur assurer une continuité avec le temps scolaire, un personnel spécifique est chargé de l'accueil des enfants au restaurant ainsi que du service des repas. 1 417 intervenants accompagnent au quotidien les 22 000 enfants accueillis, dont 833 sont des personnels municipaux ATSEM, ATSEM CLIS, ATT, AVS Mairie ou agents de la Restauration Scolaire, 120 sont des personnels enseignants et 464 sont des vacataires spécialement déployés.

Engagée dans la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants, la Ville de Nice a souhaité renforcer, sur la pause méridienne, la prise en charge des enfants rationnaires des écoles élémentaires de la Ville.



Ainsi, depuis le retour à la semaine des 4 jours, les 130 animateurs recrutés en 2014 interviennent de 11h30 à 13h20 sur les écoles élémentaires afin d'amener de l'animation à ce temps de pause en mettant en œuvre des activités culturelles, sportives, artistiques dans un objectif

global de « mieux manger, mieux bouger ». 80 écoles élémentaires sont concernées, avec en moyenne chaque jour 47 écoles investies. Ces animateurs, dont l'action est organisée par 5 coordinateurs, proposent un volume d'intervention de 32 200 heures par an.

5.3. LE PLAN MERCREDI DE LA VILLE DE NICE : UN ACCUEIL DE QUALITE, SUR TOUT LE TERRITOIRE, POUR LES ENFANTS DE 3 A 11 ANS

La Ville de Nice s'inscrit en pleine cohérence avec les objectifs définis par les Ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et des Sports pour faire du mercredi un temps de relâche et de loisirs de qualité tenant compte de la fatigue des enfants, tourné vers la contribution à leur réussite éducative grâce à des activités remarquables, et destinées à repenser les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant au mieux les temps scolaires, périscolaires, et extrascolaires, pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite.



5.3.1. Les accueils de loisirs municipaux et associatifs, acteurs phares du plan mercredi

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales, la Ville de Nice et 14 associations partenaires organisent les accueils de loisirs de proximité les mercredis.

Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socioculturelles.

Les enfants de 3 à 11 ans peuvent profiter d'activités diversifiées, des ateliers socioculturels et sportifs sont

51 STRUCTURES

accueillent les enfants maternels et élémentaires dans le cadre d'accueil de loisirs, le mercredi, de 8h00 à 18h30.

4 170 ENFANTS

sont accueillis en moyenne le mercredi.

également proposés (éveil musical, danse, sports collectifs, etc.).

L'accueil des enfants le mercredi fait l'objet d'accueils de mineurs déclarés auprès de la Direction départe-

mentale de la Cohésion sociale. L'accueil se réalise au sein des écoles, qui se transforment en accueil de loisirs. 33 sites sont gérés par la Ville de Nice et 18 par les partenaires associatifs dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, avec des conventions d'objectifs.

En application du cadre légal et réglementaire, et notamment le décret du 23 juillet 2018 *modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs*, et en cohérence avec les objectifs de qualité du Plan mercredi, la collectivité applique les taux d'encadrement en vigueur pour les activités périscolaires et extrascolaires relevant de la déclaration des accueils collectifs de mineurs.

A. Les enjeux stratégiques des accueils de loisirs

LES ENJEUX STRATÉGIQUES DES INTERVENTIONS DE LA VILLE DE NICE ET DE SES PARTENAIRES DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LES MERCREDIS, COMME POUR LES VACANCES SCOLAIRES, S'ARTICULENT AUTOUR DE QUATRE AXES :

1) Le développement d'activités pluridisciplinaires et variées adaptées à l'enfant et à son âge :

- en proposant des activités de découverte ;
- en favorisant la complémentarité entre les enfants pour permettre l'émulation de groupe et non la compétition ;
- en proposant des activités ludiques et variées, qu'elles soient culturelles, artistiques ou sportives, notamment ;
- en proposant des activités d'éducation citoyenne ;
- en promouvant l'écoute et le dialogue.

2) L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales :

- en favorisant la mixité d'âge et de sexe ;
- en proposant des activités différentes, mais complémentaires de l'enseignement scolaire ;
- en encourageant l'entraide et la solidarité grâce à des activités collectives qui nécessitent l'implication de tous ;
- en favorisant la création d'ateliers tournants.

3) Une responsabilité partagée entre les différents acteurs respectueuse de la place des parents :

- en rendant accessibles les programmes des activités par un affichage devant chaque centre ;
- en impliquant chaque acteur de l'accueil de loisirs dans le choix des activités ;
- en favorisant la cohésion entre les acteurs du temps scolaires et les différents acteurs.

4) La cohérence entre les différents temps de l'enfant :

- en proposant des activités qui sollicitent peu d'attention cognitive, pour préserver le mercredi et les vacances comme des temps de respiration ;
- en adaptant les activités aux besoins de chaque tranche d'âge,
- tendre vers le partage des projets pédagogiques dans le cadre d'une culture commune (échanges entre les équipes pédagogiques des écoles et les équipes d'animation notamment par les directeurs).

B. Un maillage territorial des accueils de loisirs du mercredi adapté permettant un accueil optimal des enfants sur le territoire

LA VILLE DE NICE PROPOSE UN ACCUEIL DES ENFANTS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES FAMILLES AVEC PRÈS DE 4 000 PLACES RÉPARTIES SUR LES 9 TERRITOIRES DE LA COMMUNE. AINSI, PRÈS DE 5 950 ENFANTS DIFFÉRENTS EN MOYENNE BÉNÉFICIENT DE CE SERVICE.

TERRITOIRES	ALSH MUNICIPAUX		ALSH ASSOCIATIFS INTÉGRÉS AU CEJ		TOTAL PLACES
	NB	PLACES	NB	PLACES	
T1 - PLAINE DU VAR	2	170	1	80	250
T2 - OUEST LITTORAL ET COTEAUX	8	558	1	80	638
T3 - COLLINES NIÇOISES	5	318	1	48	366
T4 - CENTRE OUEST	3	240	1	80	320
T5 - CENTRE NORD	3	330	2	140	470
T6 - CENTRE EST ET 3 COLLINES	5	358	2	110	468
T7 - RIVES DU PAILLON	2	140	4	320	460
T8 - CŒUR DU PAILLON	2	220	2	160	380
T9 - EST LITTORAL	3	194	6	416	610
TOTAL	33	2 528	17	1 434	3 962

C. Des objectifs pédagogiques cohérents et ambitieux

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DÉCLINENT, DE MANIÈRE OPÉRATIONNELLE, LES ENJEUX PRÉCÉDEMMENT PRÉSENTÉS, AFIN DE STRUCTURER L'ACTION MUNICIPALE EN MATIÈRE D'ACCUEILS DE LOISIRS COMME CELLE DE SES PARTENAIRES, ÉGALEMENT Tournés vers l'épanouissement de l'enfant. CES OBJECTIFS SONT :

1) La recherche du vivre ensemble :

- en développant des activités qui permettent l'apprentissage des règles de vie en société ;
- en veillant au respect d'autrui (respect des autres, en apprenant notamment à écouter, respect des règles individuelles, collectives et d'hygiène, dans le cadre notamment d'activités sportives) ;
- en organisant des actions solidaires pour lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- en travaillant sur l'expression dans le groupe (verbale ou non verbale).

2) L'éducation à la citoyenneté :

- en connaissant ses droits et les possibilités de les faire vivre ;
- en développant le sens critique, en invitant les enfants à réfléchir par eux-mêmes, par des activités relatives à la culture scientifique (avec une prédominance pour une pédagogie liée à l'expérimentation, l'observation), ou bien encore des activités relatives à l'écocitoyenneté (destinées à une prise de conscience des enjeux environnementaux et par l'expérimentation, découvrir comment protéger l'environnement) ;

3) Le développement de l'enfant :

- en organisant les habiletés motrices dans le cadre d'activités sportives ou d'activités de constructions techniques et manuelles ;
- en suscitant sa curiosité par des activités de découverte ;
- en mobilisant les capacités logiques ;



- en recourant au sens de l'observation ;
- en le responsabilisant sur le matériel ou des tâches de la vie quotidienne ;
- en développant l'ouverture culturelle, grâce aux pratiques

- de médiation culturelle, avec des ateliers favorisant la découverte d'œuvres d'art et de mouvements artistiques et en s'appuyant sur de la pratique et des jeux ;
- en favorisant sa créativité, notamment artistique.

D. Des contenus adaptés

Le préalable à tout projet d'activités est d'assurer le bien-être, le confort et la sécurité des enfants.

Le respect réciproque de l'enfant pour l'adulte et de l'adulte pour l'enfant, ainsi que celui des enfants entre eux, est également un élément fondamental du contenu du projet.

DANS CE CONTEXTE, LA VILLE DE NICE PROPOSE UNE DIVERSITÉ D'ACTIVITÉS AUX ENFANTS :

1) Des ateliers culturels et artistiques :

L'objectif de ces activités périscolaires ou extrascolaires, sur le temps du mercredi ou des vacances, n'est pas la maîtrise d'une discipline ou d'une technique, mais bien la contribution à l'éveil de la sensibilité artistique, de la créativité et de la curiosité de l'enfant. Les moyens employés doivent se distinguer de ceux employés dans le cadre scolaire ou dans le cadre de l'enseignement artistique.

Ces projets mobilisent aussi des pratiques de médiation culturelle, en favorisant la découverte d'œuvres d'art et de mouvements artistiques par la pratique et des jeux. Le projet doit s'articuler logiquement autour d'un thème ou d'une période dans une logique de projet. Différents supports, jeux, malles pédagogiques, outils audiovisuels peuvent être utilisés.

2) Des activités physiques et sportives :

Les activités physiques et sportives visent à inciter l'enfant à pratiquer une activité physique avec plaisir, de manière régulière et à l'éveiller à une discipline sportive.

L'atelier doit favoriser la socialisation de l'enfant en le sensibilisant au respect des règles (individuelles, collectives et d'hygiène). Il doit également rechercher à développer les habiletés motrices de l'enfant en variant les situations d'apprentissage, en lui permettant d'acquérir les rudiments techniques d'une discipline et de maîtriser son corps.

3) Des activités de culture scientifique et de protection de l'environnement :

Les activités proposées dans ces domaines doivent tout particulièrement se fonder sur l'observation et l'expérimentation de préférence à une approche théorique.

Les activités de sensibilisation à la thématique de l'environnement doivent contribuer à une prise de conscience chez l'enfant des enjeux liés à la protection de l'environnement et l'amener à découvrir, par l'expérience, des actions simples à mener pour y contribuer. Les ateliers peuvent ainsi traiter de sujets divers tels que la faune, la flore, le jardinage, l'eau, le traitement des déchets.

En ce qui concerne l'offre d'activités à caractère scientifique, le thème de l'énergie (production, gestion et économie d'énergie) peut compléter avantageusement l'offre d'ateliers de découverte.



4) Des activités ludiques :

Les activités ludiques ou de jeux pré-sportifs regroupent l'ensemble des activités qui visent à développer la curiosité, les capacités logiques, le sens de l'observation, la responsabilisation et la socialisation de l'enfant par le jeu, par des constructions techniques et manuelles et la motricité.

5) Des activités autour du vivre ensemble et de l'éducation à la citoyenneté :

Les activités autour du vivre ensemble et de l'éducation à la citoyenneté ont pour objectifs d'amener les enfants à développer des activités qui permettent l'apprentissage des règles de vie en société, le respect des autres et l'estime de soi. Les enfants sont ainsi amenés à réaliser des actions solidaires et citoyennes afin de lutter contre les inégalités et les discriminations et à connaître les droits et les devoirs et les possibilités de les faire vivre et de les mettre en œuvre.

Il est attendu que les enfants puissent, dans ce cadre s'exprimer, apprendre à écouter, développer leur sens critique et réfléchir par eux-mêmes grâce aux apports de l'intervenant.

5.3.2. Les opportunités du territoire mobilisées pour le développement de nouvelles activités dans le cadre du plan mercredi

A. Des projets particuliers adaptés aux goûts et passions de chacun

Dans le cadre du Plan mercredi, la ville de Nice propose l'ouverture et l'organisation, en lien avec les établissements locaux (bibliothèques, musées, conservatoires), de sorties dans des parcs naturels ou d'activités sportives au sein de 5 centres thématiques. Ces centres, touchant aux domaines du sports, des activités de pleine nature, de l'artistique, du culinaire et de l'audio visuel permettent un complément d'activité et une fidélisation des publics de 8 à 12 ans.

LES JEUNES NIÇOIS ÂGÉS DE 8 À 12 ANS ONT LA POSSIBILITÉ DE DÉCOUVRIR :

1) Jeunesse en Scène :

Dans un espace privilégié proche du port, précisément au cœur du site de Terra Amata, les enfants de 8 à 12 ans s'initient aux différentes techniques de la scène. Le rideau rouge se lève sur la journée d'animation artistique « Jeunesse en scène ». Il s'agit d'une expérience inédite pour plonger dans l'initiation des arts du spectacle.

« Jeunesse en scène » c'est vivre la vie d'acteur, de chanteur, de musicien mais aussi de styliste, de régisseur ou encore de décorateur d'une production unique et entièrement réalisée par les enfants et leurs animateurs.



2) Pitchoun Chef :

Pitchoun Chef propose la découverte et l'initiation à la cuisine, par la réalisation de pâtisseries. C'est aussi un stage au sein duquel les enfants peuvent bénéficier de multiples animations et des activités en lien avec l'univers culinaire. Ainsi, le site offre toute l'infrastructure et les compétences nécessaires à la création culinaire

et à l'animation. Dans un espace aménagé, digne des meilleurs restaurants, avec des plans de travail, fours, réfrigérateurs, plaques de cuissons, siphons, chinois et robot, les apprentis chefs peuvent découvrir l'art culinaire, et évoluer autour des animations.



3) Studio Génie :

Studio Génie permet aux enfants de pratiquer des activités autour du son et de l'image. Grâce à son studio d'enregistrement et ses caméras vidéo, les enfants peuvent réaliser des projets fantastiques tels que des albums, des vidéo-clips, des films, des publicités et bien d'autres choses encore.

4) Natura Récré :

Natura Récré propose une programmation axée sur les activités et le sport de pleine nature dans le but d'acquérir les bases de l'autonomie par des modèles d'activités évolutives. Le principe de ce concept est d'amener les enfants de 8-12 ans à développer leur sens des responsabilités dans le cadre du développement durable par la découverte des activités ludiques et sportives n'affectant pas l'environnement.

5) Athlétic Récré :

Ce centre a pour vocation la découverte de différents sports individuels et collectifs dans les structures sportives de la Ville. Sur toute la journée du mercredi, les enfants peuvent découvrir une palette plus que variée de sports tels que le tennis, les sports d'oppositions, le rugby, le foot, l'athlétisme et bien d'autres activités, dans un cadre ludique.

B. Des activités liées à la singularité de notre territoire : plan ski et plan nautique

Sa situation entre mer et montagne permet à la Ville de Nice de proposer des activités en lien avec les ressources de sa Métropole et de faire découvrir sa richesse de sa diversité aux plus jeunes.

DES MONTAGNES ALPINES AU LITTORAL MÉDITERRANÉEN, LE TERRITOIRE NIÇOIS EST UN ESPACE DE JEU ET DE DÉCOUVERTE PERMETTANT L'ÉVEIL AINSI QUE L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS.



1) Le Plan ski

Les mercredis, la Ville de Nice offre la possibilité pour les jeunes niçois de pratiquer le ski au sein des stations de sports d'hiver de la Métropole (stations de Turini, de la Colmiane, d'Isola 2000 et d'Auron).

La Ville de Nice, située à 1h30 des stations, permet ainsi la découverte et la pratique de diverses activités de sports d'hiver dans un cadre exceptionnel. Les stations de la Métropole, grâce à leurs équipements innovants, offrent un panel d'activités et de services adaptés à tous les niveaux et à toutes les tranches d'âge.

Il s'agit, durant 11 mercredis de janvier à mars, d'offrir une prise en charge totale par les services municipaux et 5 associations partenaires pour 320 enfants niçois de 6 à 12 ans. Ces derniers peuvent découvrir, s'initier, se perfectionner à la pratique du ski lors des 2 heures de cours dispensés par les écoles de ski français.

Les enfants sont par ailleurs accueillis pour un repas chaud dans un restaurant d'altitude. Tout en valorisant



des stations de ski de la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice souhaite contribuer à former une nouvelle génération de jeunes skieurs.

Cette opération est mise en œuvre au même tarif qu'une journée d'accueil de loisirs habituel.

2) Le Plan nautique :

La Ville de Nice souhaite également valoriser une culture de la mer avec des activités nautiques. Aussi, le plan nautique qu'elle entend proposer permettra, durant 15 mercredis d'avril à septembre, de bénéficier du centre de plage Li Rateta pour la découverte et la pratique d'activités nautiques et des sports de plage et de baignade en mer. L'accueil sera organisé à la demi-journée pour les enfants de 8 à 12 ans.

Ce centre bénéficie d'une surface de sable de 600 m² clôturée et d'une plage privative surveillée, d'un bassin délimité de 300 m² placé sous la surveillance d'un maître nageur sauveteur, ainsi que d'un espace ombragé de 100 m² pour accueillir les activités artistiques et culturelles dans les meilleures conditions.

Cette opération permet à plus de 5 000 enfants différents de bénéficier de l'opération.



5.3.3. L'accueil des enfants en situation de handicap « les Coccinelles »

La Ville de Nice s'engage fortement pour favoriser l'intégration de tous les enfants en situation de handicap (trouble du comportement, autisme, handicap sensoriel, visuel et auditifs, etc.) dans son accueil de loisirs durant les mercredis et les vacances scolaires. Un accompagnement spécifique est mis en place en présence du référent handicap de la famille et de l'équipe de soin, lors de l'inscription et de l'orientation de l'enfant vers son accueil de loisirs.

Une équipe spécialisée à l'animation adaptée (l'équipe des Coccinelles) a été créée pour proposer un soutien technique, pédagogique, et humain auprès de l'encadrant de l'enfant, pour offrir aussi des temps d'activités adaptées à chaque enfant durant son temps de loisirs.

La Ville de Nice, par son Service Jeunesse, a souhaité formaliser ce travail partenarial en créant un document officiel, le Projet Personnalisé en Accueils de Loisirs (PPAL), permettant de créer

un lien privilégié de confiance entre les équipes de soins, les institutions spécialisées, l'équipe des Coccinelles et les équipes pédagogiques des accueils de loisirs au service de l'enfant aux côtés de la famille.

20 enfants en situation de handicap sont accueillis sur les accueils de loisirs du mercredi et 70 sur les périodes de vacances scolaires.

En 2018, 304 enfants ont bénéficié d'un accueil et d'une prise en charge du service des « Coccinelles ».

6. Des loisirs accessibles pour les temps extrascolaires

Ces accueils poursuivent les mêmes objectifs que ceux qui sont organisés le mercredi et répondent aux mêmes pratiques pédagogiques. La Ville de Nice a par ailleurs souhaité élargir son offre de loisirs, sur ces temps extrascolaires, aux adolescents de 13 à 17 ans dans le cadre d'un programme d'animation 100% ADOS.

6.1. LES ACCUEILS PROPOSES PENDANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES

6.1.1. Les accueils de loisirs municipaux et associatifs

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par la Ville de Nice et 24 associations partenaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales. Il se fait sur inscription à la semaine, en journées complètes avec repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné par les animateurs autour d'activités ludiques. Une ou plusieurs sorties à la journée peuvent également être proposées sur chaque période.

33 structures accueillent les enfants des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre d'accueil de loisirs, de 8h00 à 18h30.

Comme pour les mercredis, l'accueil se réalise au sein des écoles, qui se transforment en accueil de loisirs. 18 sites sont gérés par la Ville de Nice, 15 sites sont gérés par les partenaires associatifs dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec des conventions d'objectifs. 3 615 enfants sont accueillis en moyenne.

Dans le cadre des activités 100% ADOS, la Ville de Nice et 6 partenaires associatifs du Contrat Enfance Jeunesse organisent des accueils de loisirs avec une prise en charge des jeunes à la journée. 8 sites d'accueils ouvrent offrant un total de 300 places quotidiennes.

750 enfants différents bénéficient annuellement des animations organisées par la Ville de Nice et ses partenaires associatifs sur les petites vacances scolaires.

6.1.2. Le maillage territorial des accueils de loisirs des petites vacances scolaires

TERRITOIRES	ALSH MUNICIPAUX		ALSH ASSOCIATIFS INTÉGRÉS AU CEJ		TOTAL PLACES
	NB	PLACES	NB	PLACES	
T1 - PLAINE DU VAR	1	90	2	120	210
T2 - COTEAUX ET COLLINES OUEST	5	530	1	50	580
T3 - COLLINES NICOISES	1	130	0	0	130
T4 - CENTRE OUEST	3	320	1	60	380
T5 - CENTRE NORD	2	310	2	120	430
T6 - CENTRE EST ET 3 COLLINES	2	270	3	210	480
T7 - RIVES DU PAILLON	2	180	4	380	560
T8 - CŒUR DU PAILLON	1	160	2	180	340
T9 - EST LITTORAL	1	135	3	370	505
TOTAL	18	2 125	15	1 490	3 615

6.2. LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES GRANDES VACANCES

6.2.1. Les accueils de loisirs municipaux et associatifs

Pendant l'été, sur les mois de juillet et août, des centres de loisirs municipaux ou associatifs à destination des enfants et des adolescents sont également organisés.

L'inscription au centre de loisirs se fait, par jour, pour des semaines complètes. Des activités ludiques sont organisées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel.

Des séjours en « mini-camps » sont également prévus pour les 8 à 17 ans. Ils permettent aux jeunes, sur

48 STRUCTURES en moyenne accueillent les enfants des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre d'accueil de loisirs, de 8h00 à 18h30.

cinq jours, de développer la prise d'autonomie et de responsabilité.

L'accueil se réalise au sein des écoles, qui se transforment également en accueil de loisirs. 25 sites sont gérés par la Ville de Nice, 23 sites sont gérés par les partenaires associatifs dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

4 700 enfants sont accueillis en moyenne par jour.

Dans le prolongement des catégories d'âges, des activités 100% ADOS sont proposées à un public 11-17 ans.

La Ville de Nice et 15 partenaires associatifs du Contrat Enfance Jeunesse organisent des accueils de loisirs avec une prise en charge des jeunes à la journée. 20 sites d'accueils ouvrent offrant un total de 800 places quotidiennes.

SUR LA PÉRIODE ESTIVALE, LA VILLE DE NICE ORGANISE ÉGALEMENT DEUX CENTRES DE VACANCES :

- **Le centre Terra' Ventura**, situé à Sclos de Contes, offre des activités dédiées aux sports de plein air. Au sein d'un parc de 11 hectares où peuvent être accueillis 96 jeunes de 8 à 17 ans chaque semaine, se trouvent sur place 2 murs d'escalade (dont l'un avec une tour de 7 m de hauteur), un circuit VTT de 4,5 km avec les vélos adéquats, un pas de tir à l'arc, un circuit accro branche, un espace école de rappel (descente sur corde) et une piscine. A la clé, sensations fortes et bons moments.



ou diplômé des sports de plein air, en fonction du nombre d'enfants inscrits.

- Ce lieu est un éco-centre de vacances : les activités se déroulent sous le signe du développement durable. Les adolescents sont sensibilisés à une pratique des activités déclinées sur le parc sans impact négatif sur l'environnement. L'hébergement se fait sous tente, avec douches solaires et système d'énergie solaire. Les adolescents sont ainsi responsabilisés, en étant encadrés par des équipes d'animateurs diplômés du BAFA



- Ce centre propose des activités aquatiques et nautiques, pour partir à la rencontre du patrimoine naturel largement préservé de la Côte d'Azur et découvrir toutes ses richesses au travers de nombreuses activités ludiques et sportives.
- De véritables aventures aquatiques à bord de stand up paddle, kayak, wakeboard ou parachute ascensionnel, des randonnées de découverte du littoral en VTT et en PMT (Palme Masque Tuba), et des stages d'apprentissage aux gestes de secours sont ainsi proposés, afin de former des sauveteurs aguerris.

6.2.2. Le maillage territorial des accueils de loisirs des grandes vacances scolaires

TERRITOIRES	ALSH MUNICIPAUX		ALSH ASSOCIATIFS INTÉGRÉS AU CEJ		TOTAL PLACES
	NB	PLACES	NB	PLACES	
T1 - PLAINE DU VAR	1	120	2	200	320
T2 - COTEAUX ET COLLINES OUEST	6	720	1	120	840
T3 - COLLINES NIÇOISES	3	360	1	120	480
T4 - CENTRE OUEST	4	436	2	200	636
T5 - CENTRE NORD	3	360	2	140	500
T6 - CENTRE EST ET 3 COLLINES	1	120	3	240	360
T7 - RIVES DU PAILLON	1	96	4	380	476
T8 - CŒUR DU PAILLON	2	168	2	180	348
T9 - EST LITTORAL	4	388	5	400	788
TOTAL	25	2 768	23	1 980	4 748

6.3. NISSA XXI, DES CENTRES DE LOISIRS D'APPLICATION DEDIES

Un ensemble de sites ayant des thématiques particulières a pour vocation de recevoir les enfants des accueils de loisirs et de former les animateurs afin de permettre un déploiement d'activités nouvelles sur l'ensemble des structures jeunesse.

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS, CELA S'EST CONCRÉTISÉ PAR LA CRÉATION DE 4 CENTRES D'APPLICATION THÉMATIQUES :

- **Le centre d'application « Lou Pourtegalé »** propose des activités autour de la culture et des traditions niçoises, avec un focus sur l'identité culturelle, le folklore, le chant. Situé à l'école des Orangers, qui accueille la première école bilingue français-niçois de la ville, il est ouvert depuis les vacances de la Toussaint 2017. Ce projet est bâti en association avec les professeurs de langues et cultures régionales ;
- **Le centre d'application « Planète Eco'Hérente »** développe des activités autour de l'environnement et du développement durable. Situé sur le secteur de l'ouest de Nice, il est ouvert depuis les vacances de février 2018 au sein de la première école de la ville construite selon les normes des bâtiments à énergie positive (BEPOS) et en relation avec la Maison de l'Environnement ;
- **Le centre d'application de Terra Amata** développe des activités autour de l'histoire et de l'archéologie pour être au plus près de nos origines, à proximité du musée éponyme. Situé dans le quartier du Port, sur l'école Terra Amata, permettant ainsi une synergie entre le musée et le centre de loisirs, il est ouvert depuis les vacances de Pâques 2018 ;
- **Le centre d'application Thérèse Roméo** met en œuvre des activités autour de la francophonie. Situé au sein du secteur de Nice centre, sur l'école Thérèse Roméo, il est ouvert depuis l'été 2018 dans cette école disposant d'une section internationale.



Centre Nissa XXI –
« Lou Pourtegalie », centre
dédié à la culture niçoise

7. La politique publique d'animation socioculturelle : une complémentarité essentielle de proximité

Le réseau AnimaNice accueille également, en proximité, les enfants de 3 à 11 ans pour des activités de loisirs. Cette politique repose notamment sur :

- un maillage d'équipements composé de 16 centres AnimaNice répartis à l'échelle de toute la commune qui offrent des possibilités de pratique d'activités pour les enfants (le réseau accueille environ 5 000 enfants d'âge scolaire chaque année) ;
- une stratégie de tarifs adaptés à la situation familiale, à l'âge ;
- un travail en réseau qui associe différents services publics municipaux, des établissements en régie directe et les structures gérées par le tissu associatif en convention avec la Ville de Nice pour favoriser un meilleur vivre ensemble et la proximité (accompagnement des aidants-aidés, spectacles scolaires, festivités locales, pratiques artistiques, formations diverses, portage de projet, etc.) ;
- une programmation d'événements et d'animations transversales sur des grandes thématiques nationales ou locales adaptées aux différents publics et à leurs attentes (semaine solidarité, droits de l'enfant, banque alimentaire, développement durable, spectacles jeune public, pièces jaunes, journées AnimaNice et gala de danse, Nice fête sa rentrée, Printemps des mômes etc.) ;
- L'accueil et l'accompagnement des associations locales au travers de mise à disposition de moyens et de la formalisation de partenariats.

AnimaNICE

Ces actions contribuent à faire de Nice une ville conviviale, qui allie le multiculturel et l'intergénérationnel au sein d'une nouvelle dimension humaine et de proximité.

Pour ce qui est de la programmation d'activités accessibles aux enfants, il convient de distinguer deux périodes complémentaires pour le loisir quotidien. Une politique d'animation couvre tous les temps de vie de l'enfant et du jeune avec la complémentarité entre les cours AnimaNice de la saison régulière (sur 33 semaines) et des cycles d'Ateliers Découverte durant les vacances scolaires.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, SONT EN MOYENNE MIS EN PLACE :

40 SPECTACLES

pour jeunes enfants à 3€ la place et une carte de fidélité qui offre 4 entrées gratuites pour encourager la fréquentation en famille ;

280 SPECTACLES

accueillis au Théâtre de la Tour et à la Blackbox, du théâtre au chant en passant par les danses contemporaines et les concerts d'artistes locaux à destination d'un public familial ;

- **des terrains de tennis** accessibles sur les centres de Gorbella et de Caucade ;
- **des marques fortes et des labels qualitatifs** : Human attitude, Art attitude, Urban attitude, Eco attitude qui associent les enfants à des projets artistiques, écologiques, sociaux et caritatifs ;
- **Une charte du respect des valeurs de la République**, gage de cohésion sociale et référence pour l'éducation des enfants.

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE, SONT PROPOSÉS :

1650 HEURES

environ de cours en régie largement accessibles du lundi au vendredi aux enfants par des cours collectifs ou particuliers sur différentes disciplines sportives, artistiques ou sociales. Un vaste choix porte sur des cours d'arts martiaux (judo, karaté), de danses, de musique (piano, guitare, batterie, violon, saxophone...), d'arts plastiques et graphiques (dessin, peinture, modelage, sculpture...), d'art dramatique (improvisation, théâtre). La programmation des cours de la journée du mercredi est prioritairement réservée aux cours pour enfants ;

1000 HEURES

environ de cours proposés par des associations accueillies dans les locaux AnimaNice.

Le programme est de même nature que la proposition en régie ;

- **Des centaines d'actions locales** autour de la thématique de la rencontre des générations, comme Papot'ages, Jardin'ages ou encore Remu'ages offrant de très nombreuses initiatives aux enfants, actifs et seniors de vivre des temps de partage conviviaux et originaux (échanges de savoirs, visites d'institutions spécialisées, festivités traditionnelles).

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE, SONT PROPOSÉS :

- **Un programme d'ateliers découverte** dans l'ensemble des centres AnimaNice, avec un large choix de spécialités qui ne sont pas abordées pendant l'année scolaire. Le principe étant de favoriser la découverte et éveiller la curiosité de l'enfant. Ainsi est proposée une cinquantaine d'ateliers sur le réseau pendant les vacances de Toussaint, de février, de Pâques et en juillet (origami, Police scientifique, street art, bollywood, magie, etc.). Ces ateliers sont d'un tarif modique de 10 euros pour 4 ou 5 séances de deux heures dans la semaine.

8. Durée, évaluation et évolution du projet éducatif de territoire

8.1. DUREE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Conformément aux textes en vigueur, la durée du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Nice est fixée à 3 ans, soit pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Le Projet Educatif de Territoire pourra faire l'objet d'évolutions et d'ajustements, sur la base des modifications législatives et réglementaires, mais aussi des contributions de chaque partenaire et des enseignements tirés localement de l'évaluation continue de sa mise en œuvre. Il fera ainsi l'objet d'une évaluation continue, tant sur les modalités d'organisation que sur les objectifs définis et les activités proposées.

Les critères de la charte qualité du plan MERCREDI serviront de base à l'évaluation et à l'adaptation des projets éducatifs déclinés dans le cadre du projet éducatif de territoire.

Il pourra faire l'objet de réaménagements au terme de chaque année scolaire notamment suite à l'évaluation.

8.2. ARTICULATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le présent Projet Educatif de Territoire s'articule avec les dispositifs de contractualisation en vigueur sur la Ville de Nice et portés par l'Etat et la Caisse d'allocations familiales.

- **La Convention Territoriale Globale (CTG)** : elle permet d'établir, avec la ville de Nice, un projet global de territoire qui prend en compte l'ensemble des problématiques, dont la thématique jeunesse. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et du besoin, d'optimiser une offre ou de la développer sur un territoire. Ainsi, elle propose des services diversifiés aux familles, aux jeunes et aux enfants au regard des besoins identifiés.
- **Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** : il accompagne la Ville de Nice dans le développement de son offre d'accueil et de services en faveur des moins de 18 ans et des familles, en prenant en compte les territoires les moins bien équipés, en veillant à un encadrement de qualité, à l'implication et la participation de tous ainsi qu'à une politique tarifaire permettant l'accessibilité à tous.
Il est l'expression d'une responsabilité partagée entre l'État, les collectivités territoriales, les associations, les familles, les équipes éducatives dont les établissements scolaires.
- **Le volet éducatif du Contrat de ville** : le Contrat de ville comporte des actions renforcées mises en œuvre pour favoriser la réussite éducative des enfants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **Le Projet de Réussite Educative (PRE)** : Le Projet de Réussite Educative s'adresse aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilités, de la maternelle au collège dans les quartiers prioritaires.
Dans chaque établissement scolaire concerné, une équipe de réussite éducative construit avec les parents un parcours personnalisé et propose des actions coordonnées à l'école et dans le quartier. Ils agissent ensemble pour prioriser les interventions les plus appropriées en s'appuyant sur les potentialités des enfants et de leurs parents pour créer les conditions de réussite.
Elles s'inscrivent dans les axes stratégiques et objectifs opérationnels suivants :
 - prévention et lutte contre le décrochage scolaire ;
 - lutte contre l'absentéisme et soutien à la parentalité ;
 - levée des freins liés aux problèmes de santé ;
 - accompagnement à la parentalité ;
 Un travail partenarial de détermination de la stratégie d'intervention en faveur de ces quartiers a été enclenché. Cette démarche de projet est mise au service d'un contrat unique et global, le Contrat de Ville.
Environ 700 enfants niçois, de 2 à 16 ans sont suivis dans le cadre de ce dispositif.

8.3. INSTANCES DE PILOTAGE ET EVALUATION

Le Projet Educatif de Territoire constitue un support de référence et de travail évolutif dans le temps. Il servira également de source pour l'évaluation et en intégrera les conclusions.

8.3.1. Un Comité de pilotage dédié

Le pilotage du Projet Educatif de Territoire est assuré par la Ville de Nice, qui sera accompagnée dans cette démarche par l'Éducation Nationale, la Direction départementale de la Cohésion sociale et la Caisse d'allocations familiales, membres du comité de pilotage en tant que signataires de la convention.

Les décisions issues du Comité de pilotage dédié sont présentées au Conseil communal de l'Éducation auquel sont également communiqués les résultats des différentes évaluations.

8.3.2. Une évaluation spécifique

L'évaluation continue du Projet Educatif de Territoire s'inscrit comme une exigence au service d'une intervention partenariale adaptée et résolument tournée vers la réussite éducative de tous.

L'évaluation doit permettre à la communauté éducative de mesurer les apports du Projet Educatif de Territoire et d'envisager son évolution. Il s'agit d'appréhender objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs ainsi que les coûts engagés par les différents partenaires.

La Direction Éducation Jeunesse de la Ville de Nice, sous l'autorité du Comité de pilotage, aura la charge de l'institution et de l'alimentation continue des outils suivants, qui viendront éclairer les travaux et les orientations du Comité de pilotage :

- **un tableau de bord quantitatif**, dont elle déterminera le contenu ;
- **des enquêtes qualitatives** auprès des enfants, des parents, des enseignants, des personnels municipaux et des responsables associatifs ;
- **un panel d'usagers regroupant notamment des enfants, des parents, des enseignants, du personnel municipal et des responsables associatifs**. Sa participation au travers d'entretiens approfondis permettra d'affiner le présent Projet Educatif et d'adopter des mesures d'actualisation ou de correction pour adapter l'action des différents partenaires aux besoins des enfants de Nice.



Synthèse

du projet éducatif de territoire de la ville de Nice



La Ville de Nice est engagée de longue date, de manière volontariste et ambitieuse dans le champ de l'éducation. Priorité nationale, la réussite éducative concourt à la transmission des connaissances et contribue au-delà à la socialisation de l'enfant, au partage des valeurs de la République ou encore à l'égalité des chances. Emprunt de ses enjeux, le présent Projet Educatif de Territoire (PEDT) constitue un cadre de référence formalisé permettant de mener une politique éducative cohérente et partagée, de créer une synergie qui garantit la complémentarité des différents temps éducatifs et la cohérence des actions de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Le PEDT réunit autour d'objectifs communs la Ville de Nice, l'État et la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes, dans une démarche dynamique. Celle-ci oblige chaque acteur à examiner tant ses conceptions éducatives que ses pratiques et à partager ses expériences. Il s'articule en outre avec les dispositifs de contractualisation en vigueur sur la Ville de Nice et portés par l'État et la Caisse d'allocations familiales, tels que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le volet éducatif du Contrat de ville et le Projet de Réussite Éducative (PRE).

Le PEDT constitue aussi une nouvelle approche des questions éducatives dans leurs relations avec le tissu associatif, social, culturel et économique local. Il conduit de fait à repenser l'éducation dans son ensemble et non plus isolément les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

Diagnostic territorial

Afin de proposer une action éducative adaptée au territoire, le PEDT s'ouvre sur un état des lieux du contexte géographique et des caractéristiques démographiques de la Ville de Nice. 10 241 enfants de 2 à 5 ans et 17 164 enfants de 6 à 10 ans sont scolarisés (données de 2015). L'analyse territorialisée met en évidence des situations différenciées en termes de scolarisation, de revenus ou encore de composition des familles (couples ou sans enfants, familles monoparentales) dont il convient de tenir compte.



Objectifs éducatifs partagés par les partenaires

À partir de ce diagnostic, la Ville de Nice entend, par son PEDT, poursuivre dix objectifs ambitieux avec ses partenaires impliqués. D'une manière générale, il s'agit de proposer un environnement favorable à l'apprentissage des savoirs, à l'épanouissement, à l'émancipation des enfants, et de prendre part, avec l'ensemble de la communauté éducative, tant à la transmission des valeurs républicaines qu'à la formation de citoyens libres et éclairés. Cela passe par la formalisation d'un cadre de dialogue partenarial avec les familles, l'Éducation nationale, la Direction départementale de la Cohésion sociale, la Caisse d'allocations familiales et les partenaires associatifs. La richesse et la pluralité des ressources humaines, associatives, patrimoniales ou naturelles du territoire seront mobilisées à ces fins.

Parmi les ambitions fixées, la volonté est forte d'offrir aux enfants des activités diversifiées et encadrées au service de la découverte de nouveaux horizons dans un esprit d'égalité des chances. La Ville de Nice s'est déjà pleinement saisie des actions innovantes mises en place à l'échelle nationale avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 des réseaux d'éducation prioritaire et de la priorité accordée à la scolarisation en maternelle. Par la tarification mise en œuvre pour ses activités ou la restauration scolaire, elle tend à garantir l'accessibilité de ces services à toutes les familles niçoises. Il convient en outre de favoriser la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents par l'organisation de services correspondant à leurs besoins. Dans le respect du principe d'égalité et d'inclusion, elle entend proposer un accueil adapté des enfants en situation de handicap. Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, plus de 2 millions d'euros ont déjà été investis afin de permettre l'accès aux bâtiments scolaires. Parallèlement aux lourds travaux engagés, 34 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent 350 élèves, et deux écoles spécifiques ont été créées permettant la prise en charge d'enfants présentant des difficultés à la vue (école spécialisée du Château) ou autistes (école les Orchidées). Une équipe d'animation dédiée (les Coccinelles) propose également un soutien technique et des activités adaptées à chaque enfant durant son temps de loisirs.



De surcroît, un des enjeux consiste à garantir une articulation des différents temps de l'enfant, ainsi qu'un accueil et des loisirs de qualité par la mobilisation de personnels formés et qualifiés pour accompagner les enfants : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, auxiliaires de vie scolaire, adjoints techniques territoriaux, infirmières, animateurs, personnel de la restauration scolaire, etc. Dans cette perspective, la Ville de Nice a initié une politique de formation active à destination de son personnel en contact avec les enfants : « Objectif Secourir Ensemble » adaptée aux enfants, « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 », « Sensibilisation et conduites à tenir dans le cadre de risques majeurs » ou encore « Laïcité et discrimination ». Parallèlement, un effort particulier est fourni par la Ville de Nice pour investir et entretenir ses 154 écoles publiques, les locaux des centres d'animations, les établissements sportifs et culturels ainsi que les accueils loisirs. Au total, 97 millions d'euros ont été investis dans les écoles depuis 2008 et 3 millions d'euros sont investis en moyenne chaque année pour l'entretien des bâtiments. De la même manière, il paraît essentiel de permettre un accès de tous les enfants à un service de restauration équilibré et de qualité qui éveille au goût, respectueux de l'environnement et de la diversité des terroirs. La construction de la nouvelle cuisine centrale, investissement majeur au service de l'enfance et de la petite enfance, s'inscrit dans cette démarche.

Activités proposées

Aux côtés des familles, la Ville de Nice intervient directement ou en appui de ses nombreux partenaires pour favoriser l'articulation des différents temps en mobilisant des moyens importants au service de la réussite éducative.

Partenaire engagé du temps scolaire, en soutien des apprentissages et de la pédagogie relevant de la responsabilité exclusive de l'Éducation nationale, la Ville de Nice travaille à une offre péri-éducative de qualité. Différents programmes couvrent un large champ de thématiques : l'éveil à la citoyenneté (Passeport citoyen), la lutte contre toute forme de discrimination (visite du site mémorial du Camp des Milles en CM2), la transmission de la langue niçoise et la connaissance du patrimoine de son Comté (projet Nissa XXI), la sensibilisation à l'environnement, la prévention, etc.



La Ville de Nice soutient l'activité sportive au profit des enfants scolarisés par la mise à disposition de ses installations et de son personnel spécialisé, la conduite d'opérations de sensibilisation sport/alimentation, ou encore l'organisation de sorties à l'occasion des grandes rencontres sportives. Parallèlement, dix-huit établissements culturels et patrimoniaux (catalogue numérique « À Nice, grandir en culture ») ouvrent leurs portes aux élèves du primaire sur le temps scolaire pour une visite commentée ou à un atelier de pratiques artistiques.

En outre, la Ville de Nice assure directement et intégralement la gestion des temps périscolaires des jours scolaires : accueil du matin et du soir des élèves élémentaires (respectivement 3 650 et 6 060 enfants), temps méridien (25 475 inscrits, soit 86 % des enfants des écoles publiques de Nice). Ce dernier est composé d'un temps de restauration et d'un temps libre encadré par 130 animateurs qui mettent en place des activités culturelles, sportives, artistiques dans un objectif global du mieux manger et mieux bouger.

Répondant aux exigences de la Charte qualité du « Plan mercredi », les accueils de loisirs du mercredi sont assurés conjointement par la Ville de Nice et des associations partenaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. 53 structures accueillent les enfants maternels et élémentaires, et permettent à chacun de découvrir l'autre ainsi que les règles de vie en collectivité, tout en développant la pratique de différentes activités socioculturelles.

S'agissant des temps extrascolaires, en complément des temps familiaux et des loisirs pratiqués dans les différentes structures municipales ou associatives, la Ville de Nice organise en régie et en partenariat avec son tissu associatif, un service d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires pour 2 500 à 4 500 enfants selon les périodes.

Évaluation du projet

Conçu pour les trois prochaines années comme une réponse globale aux enjeux de co-éducation et faisant l'objet d'une évaluation continue, ce PEDT a bien évidemment une visée pérenne. Ainsi, ce support de référence et de travail évolutif dans le temps contribuera à une vision d'avenir pour proposer toujours mieux aux enfants de la Ville de Nice.



PREFECTURE

AR du 17 octobre 2018

006-210600888-20181011-21789_1-DE



VILLE DE NICE

